

AGIR ENSEMBLE POUR LA PROSPERITE PARTAGEE

Le renouveau Démocratique et Citoyen 20/20

Projet de Société

Kadré Désiré OUEDRAOGO

TABLE DES MATIERES

1. REALISER DES PROGRES SIGNIFICATIFS DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME. 2 2. RECONCILIER LES BURKINABE ENTRE EUX	I.	PA	IX, SECURITE, STABILITE	1
3. ASSURER UNE PAIX DURABLE ET GARANTIR L'INTEGRITE TERRITORALE	1.	REA	ALISER DES PROGRES SIGNIFICATIFS DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORIS	ME2
3. ASSURER UNE PAIX DURABLE ET GARANTIR L'INTEGRITE TERRITORALE	2	DE	CONCILIED LES DUDEINADE ENTRE EUV	4
4. PAIX SOCIALE STABILITE ET APPROFONDISSEMENT DE LA DEMOCRATIE 9 II. UNE GOUVERNANCE NOUVELLE ET VERTUEUSE 9 5. GARANTIR LE RESPECT SCRUPULEUX DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE ET DE LA PROTECTION DES DROITS ET LIBERTES 10 5.1. Communication et Presse Nationale Libre 11 5.2. Libertés publiques 11 5.3. Respect des droits humains 12 6. RENFORCER L'INDEPENDANCE, L'IMPARTIALITE ET L'ACCESSIBILITE DE LA 1USTICE 6.1. De l'Indépendance de la Justice 13 6.2. De l'organisation de la justice 13 7. LE DEFI D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE DEPOLITISEE, COMPETENTE ET INTEGRE 8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION 16 8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 <tr< td=""><td>4.</td><td>KE</td><td>CONCILIER LES BURRINADE ENTRE EUA</td><td>4</td></tr<>	4.	KE	CONCILIER LES BURRINADE ENTRE EUA	4
II. UNE GOUVERNANCE NOUVELLE ET VERTUEUSE 9 5. GARANTIR LE RESPECT SCRUPULEUX DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE ET DE LA PROTECTION DES DROITS ET LIBERTES 10 5.1. Communication et Presse Nationale Libre 11 5.2. Libertés publiques 11 5.3. Respect des droits humains 12 6. RENFORCER L'INDEPENDANCE, L'IMPARTIALITE ET L'ACCESSIBILITE DE LA 1 JUSTICE 12 6.1. De l'Indépendance de la Justice 13 6.2. De l'organisation de la justice 13 7. LE DEFI D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE DEPOLITISEE, COMPETENTE ET INTEGRE 8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION 16 8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 16 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladic universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité </td <td>3.</td> <td>ASS</td> <td>URER UNE PAIX DURABLE ET GARANTIR L'INTEGRITE TERRITORALE</td> <td>6</td>	3.	ASS	URER UNE PAIX DURABLE ET GARANTIR L'INTEGRITE TERRITORALE	6
5. GARANTIR LE RESPECT SCRUPULEUX DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE ET DE LA 10 PROTECTION DES DROITS ET LIBERTES	4.	PAI	X SOCIALE STABILITE ET APPROFONDISSEMENT DE LA DEMOCRATIE	9
PROTECTION DES DROITS ET LIBERTES. 10 5.1. Communication et Presse Nationale Libre. 11 5.2. Libertés publiques. 11 5.3. Respect des droits humains 12 6. RENFORCER L'INDEPENDANCE, L'IMPARTIALITE ET L'ACCESSIBILITE DE LA 1 JUSTICE. 12 6.1. De l'Indépendance de la Justice. 13 6.2. De l'organisation de la justice. 13 7. LE DEFI D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE DEPOLITISEE, COMPETENTE ET INTEGRE 15 8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION 16 8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation. 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural. 18 9. SOLIDARITE NATIONALE. 19 9.1. Assurance maladie universelle. 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales. 20 9.3. Centre National de la personne handicapée. 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité intergénérationnelle. 21 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle. 21 </td <td>II.</td> <td>UN</td> <td>IE GOUVERNANCE NOUVELLE ET VERTUEUSE</td> <td>9</td>	II.	UN	IE GOUVERNANCE NOUVELLE ET VERTUEUSE	9
5.1. Communication et Presse Nationale Libre	5.	GAI	RANTIR LE RESPECT SCRUPULEUX DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE ET D	E LA
5.2. Libertés publiques 11 5.3. Respect des droits humains 12 6. RENFORCER L'INDEPENDANCE, L'IMPARTIALITE ET L'ACCESSIBILITE DE LA JUSTICE 12 6.1. De l'Indépendance de la Justice 13 6.2. De l'Organisation de la justice 13 7. LE DEFI D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE DEPOLITISEE, COMPETENTE ET INTEGRE 8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION 16 8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7.	PR	OTEC		
5.3. Respect des droits humains 12 6. RENFORCER L'INDEPENDANCE, L'IMPARTIALITE ET L'ACCESSIBILITE DE LA JUSTICE 6.1. De l'Indépendance de la Justice 13 6.2. De l'organisation de la justice 13 7. LE DEFI D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE DEPOLITISEE, COMPETENTE ET INTEGRE 8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION 16 8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents. 21 10. <td>_</td> <td></td> <td></td> <td></td>	_			
6. RENFORCER L'INDEPENDANCE, L'IMPARTIALITE ET L'ACCESSIBILITE DE LA JUSTICE				
12 1. De l'Indépendance de la Justice	5	5.3.	Respect des droits humains	12
6.1. De l'Indépendance de la Justice 13 6.2. De l'organisation de la justice 13 7. LE DEFI D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE DEPOLITISEE, COMPETENTE ET INTEGRE 15 8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION 16 8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
6.2. De l'organisation de la justice				
7. LE DEFI D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE DEPOLITISEE, COMPETENTE ET 15 8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION 16 8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24			1	
8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION 16 8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	Ċ	0.2.	De i organisation de la justice	13
8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION 16 8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24				4.5
8.1. Décentralisation 16 8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	INI	LEGK	L	15
8.2. Aménagement du territoire 18 8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	8.	AM	ENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION	16
8.3. Délimitation des aires d'occupation 18 8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	8			
8.4. Réforme du foncier urbain et rural 18 9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	8	3.2.	Aménagement du territoire	18
9. SOLIDARITE NATIONALE 19 9.1. Assurance maladie universelle 19 9.2. Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales 20 9.3. Centre National de la personne handicapée 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	8	3.3.		
9.1. Assurance maladie universelle	8	3.4.	Réforme du foncier urbain et rural	18
9.1. Assurance maladie universelle	9.	SOI	IDARITE NATIONALE	19
9.2.Prise en charge sans prépaiement des urgences chirurgicales.209.3.Centre National de la personne handicapée.209.4.Renforcement du CONASUR.209.5.Impôt National de solidarité.209.6.Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle.219.7.Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents.2110.LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE2110.1.Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations2210.2.Des Politiques publiques de la Parité2211.SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL2311.1.Finances publiques2311.2.Patrimoine national24				
9.3. Centre National de la personne handicapée. 20 9.4. Renforcement du CONASUR 20 9.5. Impôt National de solidarité 20 9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle 21 9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24				
9.4. Renforcement du CONASUR209.5. Impôt National de solidarité209.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle219.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents2110. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE2110.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations2210.2. Des Politiques publiques de la Parité2211. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL2311.1. Finances publiques2311.2. Patrimoine national24	9	9.3.		
9.6. Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle219.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents2110. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE2110.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations2210.2. Des Politiques publiques de la Parité2211. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL2311.1. Finances publiques2311.2. Patrimoine national24	9	9.4.		
9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents. 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	9	9.5.	Impôt National de solidarité	20
9.7. Centres d'accueil des enfants de la Rue et des indigents. 21 10. LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE 21 10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	9	9.6.	Assistance aux personnes âgées/ Solidarité intergénérationnelle	21
10.1. Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations 22 10.2. Des Politiques publiques de la Parité 22 11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	9	9.7.		
10.2. Des Politiques publiques de la Parité	10.	LUT	TTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE	21
11. SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL 23 11.1. Finances publiques 23 11.2. Patrimoine national 24	1	10.1.	Promouvoir l'égalité citoyenne et lutter contre les discriminations	22
11.1. Finances publiques2311.2. Patrimoine national24	1	10.2.		
11.1. Finances publiques2311.2. Patrimoine national24	11.	SAI	NE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL	23
11.2. Patrimoine national				
12. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'ENRICHISSEMENT ILLICITE 24			• •	
	12.	LIJ	TTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'ENRICHISSEMENT ILLICITE	74

13.	REN	FORCEMENT DU DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX	25
14.	RES	TAURER L'AUTORITE DE L'ETAT	26
15.	REV	VISION CONSTITUTIONNELLE	27
III.	PO	UR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQIE ET SOCIAL	
		LERE	27
110)•••• <i>= 1</i>
		QUER ET FORMER LA JEUNESSE BURKINABE	
	5.1.	Revaloriser la fonction enseignante.	
	5.2.	Enseignants du privé.	
	5.3. Singtru	Revoir les curricula au primaire et au secondaire pour réintroduire les leçons de morale et les ction civique.	
	1118ti u 5.4.	Assurer l'égalité des chances	
	5. 5 .	Renforcer les programmes d'alphabétisation	
	5.6.	Répondre aux besoins de la société et de la nouvelle économie	
	5.7.	Création des grandes écoles	
16	5.8.	Tâches programmées pour un renouveau de l'éducation	
	16.8	\boldsymbol{J}	31
	16.8		
		ersitaires	
	16.8		
	16.8	4. Donner les moyens au secteur de l'éducation	32
17.	ATIT	CONOMISATION DES FEMMES	22
1/.	AUI	ONOMISATION DES PENNIES	33
18.	PRC	OMOUVOIR L'EMPLOI DES JEUNES	34
10.	1110	THOU VOIN II LIVII LOT BES VECTAES	
19.	ENT	REPREENURIAT DES JEUNES	35
20.	SOI	GNER LA POPULATION: DEMOCRATISER L'ACCES AUX SOINS MEDICAUX	35
21.		PLOI ET TRAVAIL : RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES	
SOC	IAUX	X	38
22	DDC	MOUNDIA CUI TUDE ET LECVALEUDC DOCUMENE HEDITEEC DECTDADU	CLONG
22.	PRU RKINA	DMOUVOIR LA CULTURE ET LES VALEURS POSITIVES HERITEES DES TRADIT ABE	
_	2.1.	L'apprentissage des langues nationales	
	2.2.	Leviers de leadership culturel du Burkina Faso	
		Devicts de leadership editaler da Barkina i aso	
23.	CON	MMUNICATION ET ECONOMIE NUMERIQUE	40
	001		
24.	L'IN	DUSTRIE CULTURELLE BURKINABE, UN SECTEUR A DEVELOPPER	40
		,	
25.	MEI	ILLEUR ACCES DE TOUS A L'INFORMATION PLURIELLE	41
26.	PRC	OMOUVOIR LE SPORT ET LES LOISIRS	41
27.		URER LA RELANCE DE L'ECONMIE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET	
	LUSI		
	7.1.	Vivre dans un environnement sain	
	7.2.	Education environnementale	
27	7.3.	Protection de l'environnement et transition écologique	48
20	TIME	A NICOME ET ILA DITLA T	40

	28.1. Le	es acteurs de mise en œuvre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain	48
	28.1.1.	L'Etat	
	28.1.2.	Programme de construction de logements sociaux et économiques	49
	28.1.3.	Programme de developpement urbain 2021 - 2025	51
	28.1.4.	Programme de developpement des villages	
	28.2. De	evelopper les infrastructures - secteurs de soutien à la production	52
	28.2.1.	Accès a l'eau	52
	28.2.2.	Energie	52
	28.2.3.	Infrastrucures de transport	55
	28.2.	3.1. Transport routier interurbain	55
	28.2.	3.2. Transport routier rural	55
	28.2.	3.3. Transport urbain	56
	28.2.	3.4. Transport aerien	56
	28.2.		
	28.2.	3.6. Transport ferroviaire	57
	28.2.4.	Financement des infrastructures	57
29.	DEVEL	OPPER LES SECTEURS PRODUCTIFS	57
		griculture et Filière agro-sylvo-pastorale	
		Sche, pisciculture et ressources halieutiques	
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
30.		TION D'UNE AGENCE NATIONALE DU CONTROLE DE LA QUALITE DES	
AL	IMENTS		61
31.	INDUS'	TRIE ET ARTISANAT	61
32.	SECTE	UR PRIVE ET CREATION DE RICHESSES	64
33.34.	COMM	OUVOIR UNE GESTION EFFICIENTE ET TRANSPARENTE DU SECTEUR MINIER ERCE ET SERVICES	68
		ervices	
	31.2. 50	11005	, c
35.	ORGAN	NISATION DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	70
		onstat sur la transition numérique au Burkina Faso	
		ision en matière de TIC	
•	33.2. V	ision on matiere de Tre	/ 1
36.	CREER	R UN CADRE PROPICE AUX INVESTISSEMENTS	73
IV	. PRO	MOUVOIR L'INTEGRATION REGIONALE ET S'INSERER	
D	ANS UN	N MONDE DE PAIX ET DE FRATERNITE	.75
C	ONCLI	JSION	. 76
	01(020		0
A 1	NNEXE	ZS	. Δ
711	. 11 112/21	<i>1</i>	•• 🕰
An	nexe 1 : Pı	rogramme routier 2021-2025 : Routes Bitumées (RB)	C
Λ	neve 2 · D.	rogramme Routes en Terre (RT) 2021-2025 :	E
An	nexe 3 : Co	oûts des actions 2021-2025 pour L'Economie Numérique	F
\mathbf{R}	EFERE	NCES BIBLIOGRAPHIQUES	G

Ma vision pour une société Burkinabè de paix, de concorde et de progrès partagé,

Mes Chers compatriotes,

J'ai décidé de me porter candidat à l'élection présidentielle de novembre 2020, porté par l'ambition d'offrir à notre beau pays le meilleur de mes capacités pour retrouver, avec votre aide, le chemin de la paix, de la sécurité de nos villes et de nos campagnes, de la restauration d'une société de fraternité et de solidarité, d'une gouvernance rigoureuse et vertueuse, seule à même d'assurer un développement accéléré de notre économie, dont les fruits bénéficieront à tous, singulièrement aux plus vulnérables de nos concitoyens.

Le programme que je vous soumets à cette fin est inspiré par une vision, qui résume les principaux objectifs que nous poursuivrons ensemble, pendant le prochain mandat présidentiel, si vous m'accordez votre confiance. C'est cette vision que je veux vous exposer dans les lignes qui suivent, vision dont découlera le projet de société que je présente en tant que candidat.

La vision que je vous propose suppose des transformations que nous devons imprimer à notre société, dans un sursaut collectif. Elle prend appui sur le constat que nous faisons tous de l'état déplorable dans lequel se trouve notre pays. C'est cette réalité inacceptable que nous devons changer ensemble, si nous voulons laisser aux jeunes générations un Burkina Faso dans lequel elles pourront s'épanouir et poursuivre l'œuvre de construction nationale. La commémoration, l'année dernière, du centenaire de la création de la Haute Volta / Burkina Faso rend cette obligation encore plus impérieuse, face au péril terroriste qui menace les fondements mêmes de notre société.

Je propose que nous fassions ensemble du Burkina Faso un pays de paix, de dignité et de justice, un pays de solidarité et de prospérité.

La réalisation de cette vision repose sur trois piliers :

- Le retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité
- L'avènement d'une nouvelle gouvernance plus vertueuse
- L'accélération du développement économique et social

I. PAIX, SECURITE, STABILITE

Assurer la paix, la sécurité et la stabilité de notre nation nécessite que de façon urgente des actions soient engagées, parmi lesquelles celles qui suivent :

1. REALISER DES PROGRES SIGNIFICATIFS DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

L'urgence première à laquelle nous devons faire face est la sécurité de nos concitoyens et le rétablissement du fonctionnement régulier des services publics sur toute l'étendue du territoire national. Il n'y a pas de remède miracle pour vaincre le terrorisme, mais nous pouvons donner quelques réponses :

- La première réponse qui s'impose pour contrer et prévenir les attaques meurtrières -hélas trop fréquentes- que nous subissons, est militaire. La sauvegarde de la paix sur notre territoire est d'abord de notre responsabilité. C'est la mission qu'exercent avec bravoure nos Forces de Défense et de Sécurité, au péril de la vie de nos valeureux soldats. Leur sacrifice doit être reconnu et magnifié par la Nation toute entière. Nous devons trouver des voies dignes pour leur témoigner véritablement la reconnaissance et le respect de la Nation. Au-delà de ce devoir de reconnaissance, les circonstances nous imposent de mettre tout en œuvre pour renforcer les capacités de notre Armée nationale dans la lutte anti-terroriste. Dans la lignée des fiers guerriers de nos royaumes et communautés traditionnels, notre Armée s'est imposée au fil des années depuis notre Indépendance comme un corps d'élite de la Nation, en dépit de son immixtion passée dans les péripéties tumultueuses de notre Histoire politique contemporaine. Aujourd'hui, elle doit adapter ses moyens de tous ordres pour faire face efficacement à l'expansion d'une guerre asymétrique, qui exige une stratégie, des méthodes d'action et des équipements spécifiques. Le retour de la paix et de la tranquillité publique sur toute l'étendue du territoire burkinabè étant notre priorité majeure, qui conditionne tout processus de développement, nous y consacrerons toute l'attention et les ressources nécessaires.
- A l'échelle de notre pays, le terrorisme se nourrit aussi des tensions intracommunautaires, de la faiblesse de l'Etat, de la pauvreté. Les remèdes qu'il faut apporter à ces maux sont à notre portée. Il nous revient de travailler à apaiser les tensions violentes qui ont opposé certaines de nos communautés et à restaurer le climat de tolérance, de coexistence pacifique qui a toujours été la marque de notre société. Cela passe par la mise en œuvre d'une politique dynamique d'aménagement du territoire national, destinée à promouvoir le développement local et à désenclaver certaines parties du pays.
- Nous devons recréer et vivifier la commune volonté de vivre ensemble qui est le socle de notre Nation. Aucune partie de la Nation burkinabè ne doit se sentir exclue de notre destin commun, de la protection de l'Etat, de nos programmes de développement, de l'accès aux services sociaux de base.

Mais la menace terroriste à laquelle nous sommes confrontés est d'envergure régionale, avec des ramifications internationales. Dans la zone soudano-

sahélienne dont fait partie le Burkina Faso, elle est alimentée par plusieurs facteurs exogènes :

- La montée d'un terrorisme islamiste recourant à des stratégies mondialisées ;
- L'irrédentisme touareg au nord Mali ;
- La fragilisation de l'équilibre régional entraînée par l'effondrement de l'Etat libyen.

Face à ce risque régional et international, les réponses doivent être régionales et internationales. Dans cette optique le Burkina Faso devra poursuivre résolument la politique de coopération militaire stratégique et opérationnelle qui a été engagée dans le cadre du G5 Sahel, avec toutefois la perspective d'un élargissement de ce groupe à l'espace de la CEDEAO, d'une part pour avoir une cohérence d'action avec tous les pays voisins concernés par le phénomène, et d'autre part avoir un socle de riposte suffisamment large et organisé.

- Tout en saluant à sa juste valeur l'appui que la France accorde à nos pays dans ce combat périlleux, par son assistance multiforme et par la présence de ses troupes sur le terrain, ainsi l'aide que les pays du G5 Sahel reçoivent de la CEDEAO, de l'Union Africaine, des Etats européens, des Etas Unis d'Amérique et d'autres puissances, il importe de souligner avec force que la responsabilité du combat et des sacrifices nécessaires incombe en premier aux pays du champ. Il leur appartient de déployer toutes leurs énergies, leurs connaissances du terrain, et leur détermination.
- Nous continuerons d'œuvrer à une plus forte implication de l'ensemble de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme dans la zone soudano-sahélienne, car il y va aussi de la paix et de la sécurité mondiale. Nous veillerons à ce que cette coopération internationale s'exerce de manière efficace, dans le respect réciproque de la souveraineté des Etats-parties.
- Nous devons explorer toutes les voies possibles d'un dialogue constructif avec les communautés qui sont traversées par les courants irrédentistes, qui font le lit de la montée du terrorisme. Ces négociations ont eu lieu par le passé et elles ont porté leurs fruits, avant d'être compromises par des esprits mal intentionnés qui n'avaient pas intérêt à ce que la paix et l'ordre règnent dans cette zone. Il faut renouer ce dialogue, dans un cadre africain, en respectant toutes les parties prenantes.
- D'aucuns pourraient s'attendre à ce que, par un excès d'optimisme, je vous prédise que nous éradiquerons le terrorisme dans les cinq prochaines années. Je n'ai pas cette outrecuidance, parce que je souhaite entretenir avec les burkinabè un dialogue fondé sur la franchise et le sérieux. C'est pourquoi il m'a semblé plus responsable de vous exposer les grandes lignes de la politique que nous devrions mener ensemble, à cette fin. Etant

- entendu que notre action sera adaptée à l'évolution de la lutte contre le terrorisme et aux exigences du moment.
- J'ai bon espoir qu'en agissant avec clairvoyance et détermination, de concert avec nos partenaires internationaux, nous parviendrons dans les prochaines années à juguler l'expansion de ce fléau, pour permettre à notre pays de retrouver les conditions de sécurité nécessaires pour se consacrer à son développement.
- La victoire contre le terrorisme ne sera pas obtenue sans une cohésion entre les fils et les filles de ce pays dans un climat où les tensions politiques et sociales internes sont apaisées.
 - Le besoin d'apaisement, de réconciliation, a une portée beaucoup plus large que les récentes crises intra-communautaires. Il s'étend à l'ensemble de la société burkinabè et tire sa source de fractures multiples qui minent la cohésion nationale.

Tout le monde appelle à l'union sacrée des burkinabè dans la lutte contre le terrorisme. C'est effectivement le premier devoir qu'exige le patriotisme. Mais on ne peut pas prôner l'union sacrée en laissant subsister -et parfois en exacerbant- les divisions qui appartiennent à un passé conflictuel. Il est temps de tourner la page des griefs divers, des violences, des exactions qui ont opposé des burkinabè entre eux, afin de sceller entre nous une nouvelle alliance qui nous rendra plus forts pour affronter un péril dont nous subissons douloureusement les méfaits tous les jours.

2. RECONCILIER LES BURKINABE ENTRE EUX

La réconciliation nationale est une nécessité vitale pour notre pays. Sans doute ne revêt-elle pas le même caractère d'urgence que pour les pays qui ont connu des tragédies nationales d'une plus grande ampleur. Mais elle est nécessaire. En témoigne la décision des pouvoirs publics de créer une institution dans ce but : le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN). En attestent également les initiatives multiples qui se sont faites jour au Burkina Faso pour en appeler à la réconciliation, dont certaines sont soutenues par des personnalités éminentes, reconnues pour leur sagesse. Les fractures de la société burkinabè sont réelles et constituent une nouvelle source de division et de tension. Elles trouvent leurs origines dans :

- Les évènements sanglants qui ont émaillé notre histoire depuis le coup d'Etat du 7 novembre 1982 et la révolution d'août 1983
- Les drames et exactions liées aux mutineries policières et militaires de 2006, 2011 et 2014 et les évènements de décembre 1998 ;

- L'insurrection d'octobre 2014 et le putsch manqué de septembre 2015.
- Les violences intra-communautaires de 2019 qui constituent une nouvelle source de division et de tension

Le Burkina Faso se veut un Etat de droit. C'est du moins le statut auquel aspirent les citoyens de bonne foi. Il est normal dans ce contexte que les personnes qui commettent des actes contraires aux lois soient poursuivies devant les juridictions compétentes, jugées et condamnées, s'il y a lieu, dans les conditions d'une justice régulière, indépendante, impartiale et équitable.

- Il est souhaitable que face à ce qu'il est convenu de désigner comme « crimes économiques » et « crimes de sang », justice soit faite, pour ne jamais laisser place au sentiment que certains citoyens bénéficient d'un privilège d'impunité et que l'Etat est gouverné par une caste dont les membres se protègent mutuellement. Mais nous devons éviter également que la Justice soit utilisée comme instrument de vengeance politique.
- La classe politique burkinabè, dans sa grande majorité, s'accorde pour considérer que les dossiers contentieux à caractère politique doivent être réglés sous l'angle du triptyque « Vérité, Justice, Réconciliation ». J'adhère à cette approche, qui place la réconciliation des burkinabè comme objectif final du règlement des contentieux, sans occulter le besoin de vérité et de justice. Dans cette optique, des voix de plus en plus nombreuses (y compris celle du HCRUN) s'élèvent pour souhaiter que notre pays fasse recours à un mécanisme de justice transitionnelle pour donner une suite appropriée à ces dossiers. Toutes les pistes de solution peuvent et doivent être explorés pour l'aboutissement du processus de réconciliation.
- Mais il est utile et urgent que nous allions de l'avant dans ce domaine pour tourner enfin la page des conflits et des rancœurs du passé, en veillant par ailleurs à ce que les victimes de ces évènements douloureux soient dûment indemnisées par l'Etat. La responsabilité d'impulser le processus de réconciliation incombe à celui qui a la responsabilité de gérer le pays. C'est ce à quoi je m'emploierai si l'opportunité m'en est donnée par l'élection présidentielle
- J'agirai par l'écoute de tous, par le dialogue, par la sincérité, par le respect des sentiments des uns et des autres, et surtout, par l'assurance qu'aucun des méfaits qui nous ont tant divisés ne sera dorénavant toléré ou rester impuni. La réconciliation ne doit pas être simplement un mot, elle doit être aussi un comportement.
- J'œuvrerai pour le retour au Burkina Faso de tous nos concitoyens qui ont pris le chemin de l'exil pour des raisons politiques, y compris le Président Blaise Compaoré. Là encore il appartient à ceux qui gouvernent d'arrêter les modalités les plus appropriées pour ces retours.

De façon plus générale, je souhaite que l'esprit de réconciliation se manifeste dans les rapports humains de la société burkinabè, au-delà des questions de justice. Le débat démocratique et le libre exercice de la compétition politique n'excusent ni la haine, ni les violences qui ont cours de plus en plus dans notre pays. Dans l'Histoire politique tumultueuse qu'a connu le Burkina Faso depuis la période coloniale, il y eu des périodes où la liberté démocratique s'est exercée avec une extrême vivacité, sans que cela se traduise par des débordements de haine dans les paroles et dans les actes. On ne peut pas décréter l'instauration de mœurs politiques plus policées, plus pacifiques. Je ne peux qu'en appeler à la bonne volonté des citoyens burkinabè pour que nous retrouvions le sens de la fraternité qui nous unit, par-delà nos divergences d'opinion légitimes. Je m'efforce de prêcher par l'exemple en m'interdisant de proférer des attaques personnelles vindicatives contre mes adversaires dans la lutte politique.

3. ASSURER UNE PAIX DURABLE ET GARANTIR L'INTEGRITE TERRITORALE

Aucun programme, aucune politique de développement ne peut se mener dans une situation sécuritaire délétère comme celle que nous vivons en ce moment. Paix, sécurité et développement sont des concepts inséparables. Il faut donc instaurer une paix durable à l'intérieur de nos frontières.

Si la lutte contre le terrorisme et l'insécurité est un des objectifs immédiats pour le retour de la paix et de la stabilité, elle doit s'inscrire dans un cadre plus large d'une nouvelle stratégie globale de défense et de sécurité du pays.

En effet, les résultats modestes pour ne pas dire insuffisants dans la lutte contre le terrorisme et l'insécurité ces dernières années depuis 2015, sont le signe évident que les réponses et stratégies mises en œuvre par ceux qui nous gouvernent ne sont pas appropriées, d'où l'impérieuse nécessité de changer d'approche.

Car les conséquences de l'insécurité sur devenir en tant que nation et sur les droits humains pourtant garantis par notre constitution à ses citoyens, sont désastreuses :

- De nombreuses pertes en vies humaines tant parmi les FDS que la population civile, y compris des agents de l'état (enseignants, personnel de santé, agents des collectivités territoriales...);
- Plus d'un million de déplacés internes qui vivent dans des conditions déplorables ;
- Des populations désemparées, encerclées par les terroristes qui crient à l'aide sans être secourues ;

- L'arrêt de l'éducation pour une partie importante des élèves de notre pays. Le ministère de l'Education nationale a chiffré les fermetures d'écoles à 154 233 élèves, 5032 enseignants et à cette abomination nationale de 1135 écoles fermées à la date du 15 février 2019. Des régions du Nord aux régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun à celles du Centre-Est de notre patrie. Relever ce défi sécuritaire pour l'honneur du pays des Hommes intègres, pour que les droits constitutionnels de tous les enfants, des plus vulnérables du Burkina, de ceux de nos amis qui vivent avec nous, sur l'ensemble du territoire national est un devoir pressant.
- Des centres de santé et des Mairies fermés :
- Des régions quasi inaccessibles par les représentants de l'Etat et des citoyens ordinaires ;
- L'arrêt des projets de développement dans plusieurs parties du pays ;
- Des répercussions sur les finances publiques en raison de la baisse de l'activité;
- Manque d'accès aux services sociaux de base (Ecoles, centres de santé, Eau, électricité...)

Il faut donc réagir et dans l'urgence. Mais cela suppose un appareil sécuritaire performant et des moyens financiers pour faire face au défi humanitaire et à la continuité du service public.

- La réforme du secteur de sécurité est alors incontournable si on veut obtenir des résultats. Cette réforme concernera aussi bien les effectifs que les procédures, l'équipement et la formation.
- D'une manière générale la stratégie d'ensemble sera revue avec un accent particulier sur la chaine de commandement, la collecte du renseignement par des moyens technologiques et humains.
- La formation mettra plus d'accent aussi bien sur les moyens de surveillance technologique que les méthodes de la guerre asymétrique.
- Un **Conseil National de Sécurité** auditionnera tous les hauts cadres militaires et assimilés proposés aux hautes charges militaires et paramilitaires avant confirmation. Il reste entendu que c'est le Ministre en charge de la Défense et de la Sécurité qui présente les propositions et les noms de la haute hiérarchie militaire pour promotion. Aucune interférence ne sera tolérée.
- Il faut revenir strictement au respect des protocoles de nomination, au respect strict du Code Général des Armées, de la chaîne de Commandement dans une culture républicaine de discipline et de transparence.
- Seront bannis les combines, favoritismes et blocages malveillants de carrière de certains soldats et cadres militaires tandis que d'autres ont accès à des promotions fulgurantes. Ce sera le retour à l'égalité des chances et au mérite dans la rigueur totale! Comme on le sait, la discipline

est la force principale des armées. Aussi, elle devra régner avec rigueur à tous les échelons.

- La doctrine nationale qui a toujours prévalu depuis l'indépendance de notre pays sera maintenue : à savoir, « pas de base militaire étrangère permanente sur notre sol », la défense de l'intégrité territoriale du pays et la sécurité des biens et des personnes devant être de la responsabilité première de nos forces de défense et de sécurité. Terre de bravoure et d'honneur, le Burkina Faso ne saurait tolérer qu'un centimètre carré de son territoire soit hors du contrôle et de la protection de l'Administration publique et des FDS.
- Notre pays qui est un pays de paix sera toujours ouvert à la coopération avec des pays amis pour contrer une menace collective au cas où cela s'avèrera nécessaire. Si appel il y a à des forces étrangères sur ou au-dessus du territoire national, cela doit se faire sur la base d'accords précisant l'objectif de cette intervention, son périmètre et sa durée, en respectant la souveraineté du pays.
- En aucun cas la sécurité nationale ne doit jamais être sous la dépendance partisane des compétiteurs politiques nationaux. Ceux qui seront en charge de ce secteur sensible seront investis, après leur audition, par la représentation nationale sur proposition du Président du Faso.
- L'usage de la contrainte et de la violence légitime sera le monopole de l'Etat et personne ne pourra contraindre autrui ni se faire justice soimême.

Il est aussi constant qu'aucun Etat souverain ne saurait transiger sur ses prérogatives régaliennes d'usage de la violence légitime par abandon ou par sous-traitance à des groupes d'autodéfenses, des milices paramilitaires ou par des abandons de souveraineté à des puissances militaires tierces. Vu les défis imposés à la défense et la sécurité nationale, il convient d'instaurer les structures suivantes :

- Un service civique national de trois mois obligatoire pour tous les jeunes à partir de 18 ans aspirant au marché du travail ou désirant se lancer dans l'entreprenariat ou l'auto-emploi permanant. Cette période de formation militaire et civique se fera dans des centres spécialisés sous l'encadrement de l'armée nationale. Elle pourra être complétée pour ceux qui le souhaitent, par une formation professionnelle pour favoriser l'insertion sur le marché du travail.
- Un corps de réserve citoyenne (les démobilisés de guerre de tous bords, anciens militaires, gérants de sociétés privées de sécurité, les démobilisés du service national, retraités dont les compétences sont utiles pour la défense de la nation...). Ce corps de réserve pourra être mobilisé selon des modalités définies par les FDS, en cas de menace grave pour la défense et sécurité du pays.

• Un corps des supplétifs du renseignement composé par les confréries et autres initiatives locales de sécurité. (Dozos, Koglweogo...). Pour renforcer le maillage sécuritaire du pays. Un coordonnateur national veillera à la collaboration entre les FDS et ces groupes de sécurité et les membres du corps de réserve citoyenne. En aucun cas, nul ne pourra s'approprier les droits régaliens de l'Etat sans délégation de celui-ci.

Mais quelle que soit la pertinence de la formation, de l'organisation ou de la stratégie d'une armée, celle-ci a besoin d'un leadership politique de qualité, car c'est en dernier ressort l'échelon politique qui opère les choix, donne les moyens et assume la responsabilité des options prises. Ce leadership politique de qualité est d'autant plus incontournable qu'au vu de la situation d'ensemble du pays, seule une rupture en matière de gouvernance politique, économique et sociale permettra de renverser les tendances et placer le pays sur les chemins du renouveau et de la prospérité.

4. PAIX SOCIALE STABILITE ET APPROFONDISSEMENT DE LA DEMOCRATIE

Toute société a besoin de paix et de stabilité pour assurer son développement. Aussi, importe-t- il de disposer de mécanismes de régulation pour assurer un approfondissement de la démocratie, gage d'une paix durable et de la concorde nationale. Dans le cas du Burkina Faso, notre société a montré sa résilience faces aux crises sociales et politiques qu'elle a su surmonter en puisant au tréfonds de ses traditions et de la sagesse de ses anciens. Mais force est de constater l'érosion de l'autorité de certaines institutions qui ont par le passé aidé à amortir les chocs sociaux. Sont de celles-là la chefferie coutumière dont personne n'ignore le rôle qu'elle a joué non seulement dans la lutte contre la pénétration coloniale, mais aussi pour la reconstitution du territoire de la Haute-Volta et pour l'indépendance de notre pays.

En république, tous les citoyens sont égaux. Mais compte tenu du caractère culturel de la chefferie traditionnelle et de son influence sur de nombreux citoyens, il importe que :

- Le statut des chefs traditionnels soit clairement défini dans notre constitution afin d'éviter toutes interférences nuisibles avec la vie démocratique actuelle. Mais un tel statut devra faire l'objet de concertations avec toutes les forces vives de la nation et avec les intéressés eux-mêmes afin qu'un consensus soit trouvé.
- Ce faisant on préservera la dignité et le respect de cette institution qui peut et doit jouer un rôle de stabilisation dans le pays.

II. UNE GOUVERNANCE NOUVELLE ET VERTUEUSE

Le pays de prospérité partagé que nous voulons bâtir doit tirer sa force et sa stabilité de deux valeurs fondamentales : la liberté et la solidarité.

- Liberté parce que c'est la vocation de tout être humain d'être libre et de pouvoir entreprendre sans restriction, pour le bien de lui-même et celui de la nation.
- La solidarité qui veut que l'Etat s'assure que la richesse produite dans le pays serve à assurer le bien-être à tous et à établir des filets de sécurité au profit des plus vulnérables afin que personne ne vive dans la déchéance

5. GARANTIR LE RESPECT SCRUPULEUX DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE ET DE LA PROTECTION DES DROITS ET LIBERTES

Notre pays a traversé aux cours des dernières années divers épisodes qui ont créé le sentiment que les pouvoirs en place s'affranchissaient des règles de la démocratie et de la protection des droits et libertés individuelles. La vision que je vous propose intègre l'idée que nous devrons ériger le Burkina Faso en pays démocratie exemplaire.

- Depuis l'Indépendance, la dévolution du pouvoir s'est faite plus souvent par des coups d'Etat que par des élections démocratiques. Nous ne serons à l'abri de ce phénomène que si nous parvenons à ancrer dans l'esprit de la classe politique et de la population que notre démocratie fonctionne de manière régulière et qu'elle permet l'alternance du pouvoir si une majorité d'électeurs en prend la décision à travers un scrutin inclusif, libre, transparent et honnête.
- J'ambitionne, avec le concours des forces vives de notre pays, de doter le Burkina Faso d'institutions démocratiques fortes, exerçant pleinement leur rôle de contre-pouvoir. Je veillerai à ce que les élections, à tous les niveaux, se déroulent dans la plus stricte régularité et dans la transparence.
- Je ferai en sorte que les citoyens burkinabè résidant à l'étranger puissent exercer leur droit de vote dans les conditions les plus larges possibles. En effet, les modalités actuelles de participation des Burkinabè de l'Etranger sont restrictives à dessein. On a accordé le droit de vote à ces citoyens tout en rendant l'exercice de ce droit quasi impossible : les documents nécessaires à l'enrôlement sur les listes électorales, la localisation des bureaux de vote et des centres d'enrôlement ne permettent pas à la grande majorité de nos concitoyens de l'extérieur de pouvoir voter. Il sera mis fin à cette situation par des mesures adéquates.
- Par ailleurs, la carte d'identité « biométrique » adoptée en 2015 par les 15 Etats de la CEDEAO n'est toujours pas appliquée au Burkina Faso. Or c'est un document qui faciliterait énormément la vie de ceux-ci puis que la carte d'identité de la CEDEAO remplace la carte de résident et autres permis de séjour, rendant la citoyenneté de la CEDEAO un droit pour tous. Or le

Burkina est un pays de grande émigration régionale et nos compatriotes souffrent de tracasseries diverses dus à l'absence de documents de séjour. Comment comprendre dès lors que le gouvernement du Burkina ne délivre pas ce sésame à ses nombreux citoyens de l'étranger. Je prends l'engagement que la carte d'identité de la CEDEAO sera délivrée aux citoyens burkinabè, mettant ainsi fin aux souffrances de milliers de nos compatriotes.

- Toutes les libertés consacrées par la constitution seront respectées
- La protection des droits et des libertés des citoyens devra être renforcée. Les restrictions éventuelles de ces libertés, justifiées par le contexte de la lutte anti-terroriste, devront être soumises à un contrôle rigoureux, de manière à éviter tout abus.

Pour un renforcement continu de la démocratie et de la liberté dans notre pays, la presse doit être encouragée, soutenue et protégée. L'appui de l'Etat aux organes de presse privés sera renforcé selon des modalités à convenir avec les éditeurs de presse et les journalistes.

5.1. COMMUNICATION ET PRESSE NATIONALE LIBRE

Le gouvernement sous mon leadership s'engagera à jouer transparent et à respecter l'accès à l'information dans tous ses démembrements pour améliorer la gouvernance. Pour ce faire nous allons :

- Augmenter le Fonds d'Appui à la Presse Privée (FAPP). La presse privée doit être subventionnée, aidée par la puissance publique. Le niveau d'aide courant doit être amélioré pour la défense de la république au moyen de l'information. Et cette aide vise à mettre l'accent particulier sur l'éthique de la responsabilité, le respect de la déontologie au service de la défense des libertés publiques et de la démocratie libérale représentative, de la vie privée.
- Renforcer le pouvoir des organes de déontologie pour contenir les dérapages attentatoires aux libertés et à la cohésion nationale.
- Réformer le Conseil Supérieur de la Communication pour permettre une plus grande représentation des professionnels et le soustraire à l'influence du politique et renforcer son indépendance et sa collégialité
- Veiller sur le respect des salaires et charges patronales pour créer un journalisme davantage professionnel par le strict respect des conventions librement signées. Aucun organe privé recevant des fonds du FAPP ne saurait s'y déroger sans conséquences judiciaires et retrait des fonds publics.

5.2. LIBERTES PUBLIQUES

• Au sujet des libertés, il sera procédé à une révision des modalités d'exercice des libertés publiques pour y apporter les précisions qui manquent et faire en sorte que la continuité du service public soit assurée lors des grèves et autres manifestations par l'instauration de

services minimum partout où la sécurité et les droits humains seront menacés.

• Mais le pendant de la liberté, c'est la responsabilité. Nous devons tous nous comporter en citoyens responsables, soucieux du respect des lois et règlements du pays. Chaque citoyen peut jouir de ses droits dans les limites où cette jouissance ne porte pas atteinte aux droits des autres. L'état veillera à ce que l'exercice des libertés se fasse dans le plein respect des textes en vigueur.

5.3. RESPECT DES DROITS HUMAINS

Pour donner toute l'importance qui sied aux droits humains, les actions suivantes sont prévues :

- La supervision des droits de l'Homme assurée par une structure autonome (une commission) placée sous la responsabilité du Premier Ministre.
- Les modalités de saisine de cette commission seront définies par la loi et ses rapports sont remis à l'Exécutif et au Parlement.
- Elle peut être entendue que par l'Assemblée Nationale, siège de la pleine représentation nationale.

6. RENFORCER L'INDEPENDANCE, L'IMPARTIALITE ET L'ACCESSIBILITE DE LA JUSTICE

La Justice est un élément essentiel de l'Etat de droit et du fonctionnement harmonieux de la société. De son bon fonctionnement dépend la solidité de tout système de gouvernance politique, économique ou sociale. Longtemps décriée dans notre pays comme assujettie à l'exécutif, lente, inaccessible, corrompue, elle a fait l'objet de plusieurs efforts de transformation dont les Etats Généraux de la justice en octobre 1998. Ces assises ont abouti au programme d'appui à la justice. En mars 2015, durant la transition, les acteurs nationaux se sont à nouveau penchés sur elle. Les Etats-généraux de la Justice organisés en ce mois, ont abouti à l'adoption d'un Pacte national pour le renouveau de la Justice, dont on pouvait penser qu'il avait permis de résoudre les principaux problèmes que posait le fonctionnement de cette institution, dont certains travers étaient décriés sous le régime précédent. Sans doute y-a-t-il eu une nette amélioration de l'organisation de la Justice et de la gestion de la carrière des magistrats. Ce qui est en soi une excellente chose. Il n'en demeure pas moins que, à tort ou à raison, certains citoyens se plaignent encore de la Justice, mettant en doute son indépendance, son impartialité et la probité de certains magistrats.

• Ne disposant pas d'éléments précis pour étayer la justesse de ces critiques, je me réserve de prendre pour acquis les dysfonctionnements qu'elles dénoncent. Mais il est important que les citoyens aient confiance dans la Justice de leur pays.

• Nous devrons veiller à ce que la justice retrouve son crédit en demeurant la garante de l'administration d'une bonne Justice, régulière, indépendante, équitable et accessible aux citoyens.

6.1. DE L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE

L'indépendance tant souhaitée de la justice doit d'abord être non seulement à l'égard de l'exécutif, mais aussi de tout autre groupe d'intérêt ou de pression. Il reste que quelle que soit l'indépendance structurelle de la justice, la confiance du Peuple vis-à-vis d'elle dépend avant tout du juge lui-même. Dire le droit renvoie spontanément à l'honorabilité, à la compétence et à l'autorité du juge.

- Nous allons veiller à la qualité de la formation des magistrats, et à mettre à leur disposition les moyens et instruments nécessaires à une bonne administration de la justice.
- Tout en consolidant les acquis dans le domaine de l'indépendance de la justice, je veillerai au bon fonctionnement de l'institution, comme de toutes les autres d'ailleurs. En effet, l'indépendance de la justice ne saurait conduire à des blocages dans l'exercice de ses responsabilités, ou à une prise en otage des intérêts du peuple par des visées partisanes.
- La justice devra s'en tenir scrupuleusement aux règles de l'Etat de droit. Diligenter un système de notation efficace, sanctionner les manquements et fautes et ce, sans soumission à qui que ce soit ou à quoi que ce soit relève de la responsabilité de chaque personnel de la magistrature.

6.2. DE L'ORGANISATION DE LA JUSTICE

Notre justice a souvent été accusée d'être politisée. Il faut éviter que par le biais des syndicats, qui poursuivent le mieux-être de leurs membres, ne s'introduise dans ce corps spécial, des combats pour des causes politiques ou idéologiques qui seraient dommageables à la crédibilité de toute l'institution.

- Une loi sur les conflits d'intérêts sera initiée et l'intérêt public sera défendu par le Haut-Commissaire aux conflits d'intérêt et à l'Ethique. Les compétences et les attributions de ce Haut-Commissaire seront précisées par la loi.
- Le **Pacte pour la Justice** est un gain que je vais consolider dans une posture de non interférence et non indifférence.
- L'Etat sous mon autorité devra améliorer la carte judiciaire et embaucher davantage de magistrats et doter les juridictions en moyens matériels pour diminuer le temps de traitement des dossiers judiciaires et améliorer l'accessibilité des juridictions.
- Il sera mis fin à tout lien opérationnel entre chancellerie et services des parquets.
- Renforcer l'inamovibilité du juge et faire rendre impossibles les sanctions disciplinaires par l'Exécutif ou les retentions d'avancement et interférences.

La notation et l'avancement doivent être transparents et les recours devant le Conseil doivent être garantis aux magistrats, quel que soit le grade ou l'ancienneté. Seule la transparence interne renforce la hiérarchie, emblème de ce corps, clé de voute d'une société de progrès, de démocratie et de justice.

- Encourager l'auto-récusation des Magistrats en cas de conflit d'intérêt. Dans le cas contraire, le Conseil Supérieur de la Magistrature reprendra le dossier et appliquera au Magistrat indélicat les sanctions appropriées suivant la faute professionnelle ou l'entorse à l'éthique ou à l'honorabilité du juge. Cf Code de déontologie.
- Former et recruter plus de Magistrats mais surtout constituer des *pôles opérationnels* (pôle financier, anti-terroriste, droits environnementaux, immobilier, cyber-sécurité, Code foncier, Code de la famille et code minier). Les magistrats spécialisés auront le rang qui sied dans le corps. La sécurité juridique sera ainsi relevée et cette indépendance technique de la justice rassurera mieux les citoyens et les investisseurs nationaux comme étrangers.
- La politique carcérale sera revue pour renforcer les droits des détenus et leur insertion sociale.

De nouveaux centres de détention sécurisés seront construits avec toutes les commodités requises par l'Etat de droit.

- La politique de remise de peines et des grâces sera améliorée afin qu'elle soit plus profitable aux plus méritants et ce, dans le respect strict de la loi.
- Meilleure dotation en informatique et bureautique des services de greffe et envisager un système *Cloud* pour la sauvegarde et la délivrance des documents (grosse, jugements, légalisation, authentification, certificat de nationalité etc.).
- La Numérisation et l'introduction des nouvelles technologies dans l'administration judiciaire réduira de facto les délais d'attente et subséquemment, les retentions fallacieuses ou accélérations subites de documents dans des tiroirs aux fins de soutirer de l'argent aux citoyens-usagers des services publics de la justice. Cela renforcera la lutte contre la corruption et les antivaleurs qui ruinent la crédibilité de la justice.
- Les documents juridiques tels que les jugements supplétifs d'actes de naissance, les casiers judiciaires, les attestations d'identité, les Certificats de nationalité, les certificats de mariage et de divorce, certificats de décès, etc..., seront numérisés et stockés dans le Cloud de sorte que les bureaux de l'Etat civil de n'importe quelle commune pourront les délivrer aux usagers.

7. LE DEFI D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE DEPOLITISEE, COMPETENTE ET INTEGRE

L'administration est à la souveraineté ce que l'armée est à l'intégrité territoriale. C'est dire qu'elle est la matérialisation de l'Etat. Sans elle, pas d'Etat.

L'administration publique est de nos jours dans une extrême fragilité. Minée par des maux internes comme la corruption, la politisation, l'incompétence, l'inefficacité, le laisser-aller, et externes comme le terrorisme et l'insécurité, elle peine à être présente sur tout le territoire national et à offrir aux citoyens les services qu'ils sont en droit d'attendre de leur Etat.

- Cette situation n'est pas une fatalité qui serait liée à l'état de développement de notre pays, ou à quelque autre facteur sur lequel les gouvernements n'auraient pas de contrôle. Elle relève fondamentalement d'une faiblesse de la gouvernance politique. Durant les premières décennies de l'Indépendance, notre pays qui avait moins de ressources financières et humaines qu'aujourd'hui était réputé pour la qualité de son Administration, même si celle-ci comportait évidemment quelques lacunes. Ce qui n'est pas normal, ce qui est inacceptable, c'est que cette belle machine de jadis soit dans une phase de régression visible et accélérée, au lieu de progresser.
- Nous nous attacherons à restaurer la confiance en la justice, en luttant de façon implacable contre la corruption qui est devenue endémique, en mettant fin à la politisation de l'administration, en établissant des normes rigoureuses de discipline dans le fonctionnement des services publics, en veillant à une gestion équitable et motivante des carrières, en développant la formation des personnels.
- Un toilettage des textes régissant la fonction publique sera opéré afin d'assurer une plus grande homogénéité dans les procédures et la gestion des carrières, une plus grande efficacité et une plus grande productivité de l'administration. Il est connu qu'aujourd'hui, de nombreux agents de la fonction publique sont mis à l'écart pour des raisons diverses tandis que ceux qui travaillent réellement sont débordés, que ceux qui sont aux responsabilités n'ont pas souvent les compétences requises pour occuper leurs postes. Ce qui fait que l'Etat paie beaucoup d'agents à ne rien faire, et pire, n'utilise pas toute les capacités intellectuelles et techniques dont regorgent les administrations.
- Le processus de nomination des hauts fonctionnaires sera balisé et étroitement encadré. Nul ne pourra être nommé chef de service s'il n'a pas effectué un nombre minimum d'années comme agent à la base. Nul ne pourra être nommé directeur s'il n'a effectué un minimum d'années dans les fonctions de chef de service et enfin nul ne peut être nommé directeur général ou équivalent ni n'a effectué de façon concluante un minimum d'années d'ancienneté comme directeur de service. Ainsi donc des listes

d'aptitudes aux fonctions chef de service, de directeur et directeur général seront établies et consultables à distance.

- L'administration publique sera amplement numérisée. Le processus d'archivage et de consultation des documents s'en trouvera améliorée. Les archives sont la mémoire de toute administration. Une attention particulière sera accordée au traitement des archives et à la formation des archivistes dans toutes les administrations.
- Grace aux nouvelles techniques d'information et de communication, le service *open data* trouvera ses lettres de noblesses. Le citoyen ordinaire pourra consulter à distance via open data, l'ensemble de tous les actes du gouvernement central comme de ses démembrements délocalisés, de l'Assemblée nationale et de toutes les institutions de la république.
- Toutes les institutions, ministères et autres structures étatiques devront mettre un soin particulier à ce que leur site Web soit constamment à jour et d'accès facile, de manière à offrir aux usagers toutes les informations dont ils ont besoin.
- La transparence, sera le nouveau crédo de l'administration publique. Tous les ministères et institution devront avoir un service accueil chargé de recevoir et guider l'usager dans sa quête de renseignements.
- Un effort supplémentaire sera demandé aux directions de la communication de chaque institution pour qu'en temps réel, toute information susceptible d'intéresser le public soit non seulement disponible sur le site Web, mais aussi communiquée aux média.

8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION

8.1. DECENTRALISATION

Une des principales qualités d'une administration, c'est d'être proche des administrés. En plus du maillage fin qui sera fait pour que chaque localité du pays puisse avoir à une distance raisonnable les services étatiques de base, il sera procédé à une accélération de la décentralisation.

- Les textes de la décentralisation seront revisités pour apporter plus de précisions sur les objectifs de décentralisation, mais aussi de déconcentration pour permettre de rapprocher les centres de décision des populations.
- Le principe de subsidiarité sera systématiquement pris en compte dans le choix des responsabilités à confier à tous les échelons de l'administration sur toute l'étendue du territoire.
- La liste des compétences à transférer aux collectivités locales doit être repensée de manière à s'assurer que les compétences à transférer ne le soient sans porter atteinte à la qualité des prestations, mais surtout à l'égalité entre citoyens et à l'unité nationale qui est un chantier permanent à renforcer et consolider. Il y a des domaines qui sont des instruments d'unification du pays autour des mêmes valeurs et principes et ces domaines devront rester de la

- compétence nationale, même si par le biais de la déconcentration on améliore l'efficacité de la gestion.
- L'Etat central doit pouvoir transférer les pouvoirs et les agents liés à la scolarité préscolaire, scolaire, la formation professionnelle, technique et technologique aux régions.
- Avant le transfert des compétences et des ressources au niveau local, l'on devra s'assurer au préalable que les compétences humaines et techniques de gestion existent sur place car il serait risqué de confier à une collectivité territoriale des responsabilités qu'elle ne peut assumer, soit par manque de personnel qualifié, soit par manque d'infrastructures.
- En outre les procédures de gestion doivent être fiables pour éviter les détournements et autres fraudes.
- Les collectivités territoriales doivent être consultées lors de l'élaboration des programmes et des projets qui concernent les régions. Elles seront ainsi sources de propositions et de conseils pour la formulation des programmes et projets de développement.
- Afin de permettre un essor conséquent des infrastructures municipales et régionales, il sera institué un Fonds de **Financement des infrastructures municipales par prélèvement d'un 1/100 du prix à la pompe des énergies fossiles** (essence, gasoil, kérosène et mazout) et reversement grâce à un guichet unique vers les grandes agglomérations burkinabè et les Conseils régionaux en guise de contribution de l'Etat aux projets locaux d'infrastructures selon une programmation approuvée par le gouvernement.
- Les décaissements doivent être contrôlés, et strictement rythmés à temps réguliers pour éviter les retards dans l'exécution du plan quinquennal. Le contrôle de l'exécution des travaux se fera avec la participation des autorités locales et la responsabilité des officiels concernés sera engagée, avec à la clé des sanctions pour les manquements constatés.
- Il sera proposé une loi sur la responsabilité et redevabilité de l'élu local des collectivités. Cette loi engagera la responsabilité du maire devant les tribunaux s'il advenait des blessures et des atteintes au bien-être des populations (ramassage des ordures, propriété et liberté de circuler sur les trottoirs, curage des caniveaux et rues, embellissement des villes, éclairage public etc.).
- La politique de décentralisation doit être un instrument pour favoriser l'engouement des cadres pour les responsabilités à l'échelon local et constituer ainsi une pépinière de talents politiques et administratifs. Les responsables au niveau local pourront contribuer à assurer à un meilleur fonctionnement des services de l'Etat et une bonne connexion entre les programmes au niveau national et ceux au niveau local.

8.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire étant un puissant instrument de développement harmonieux des zones et régions du pays ainsi qu'un outil de consolidation de la coexistence pacifique au sein de nos communautés, il importe d'y accorder toute l'attention et la priorité nécessaire.

- Une politique de développement efficace a besoin d'ordre et de discipline dans l'occupation des espaces.
- Ceci permettra une utilisation rationnelle de notre patrimoine commun et aussi une préservation de l'environnement que nous devons léguer à nos générations futures.

8.3. DELIMITATION DES AIRES D'OCCUPATION

Au niveau national, il sera établi un plan cadastral qui devra prévoir l'organisation du territoire selon les zones d'occupation suivantes :

- Les zones d'habitation
- Les Zones d'agriculture et d'élevage
- Les zones industrielles
- Les zones d'exploitation minières
- Les couloirs de transhumance pour le bétail
- Les couloirs d'infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires

Les Zones ainsi délimitées seront gérées au niveau régional par les directions régionales chargées du cadastre.

- Les espaces publics nécessaires aux infrastructures collectives telles que les corridors, les zones industrielles, les espaces aéroportuaires seront répertoriés et défendus par les pouvoirs publics afin d'éviter toute occupation anarchique de l'espace ou toute installation de population sur des endroits dangereux soit en raison des risques de sécurité, ou de nuisances de toutes sortes.
- Les modalités d'acquisition ou de réservation de ces zones seront définies dans la cadre d'une réforme des lois foncières.
- La protection des sources, des bassins des fleuves et des barrages contre les pratiques qui conduisent à la pollution ou à l'ensablement sera renforcée dans le cadre de la réforme foncière.
- Dans les aires d'occupation réservées à l'agriculture, à l'élevage, et les corridors de transhumance du bétail, la puissance publique fera les aménagements nécessaires et des points d'eau pour le bétail.

8.4. REFORME DU FONCIER URBAIN ET RURAL

Les plans de lotissement des villes tels qu'ils existent pèchent par l'absence d'une vision à long terme. C'est ainsi qu'on continue de nos jours à adopter des plans de lotissement avec des rues de 10 mètres de large, sans chaussées

piétonnes ou cyclables ni caniveaux, et pire, sans tenir compte des couloirs d'écoulement des eaux. En plus, les espaces verts ou places publiques, les terrains de sport, les écoles, les centres de santé, les marchés, Yaars et zones de secteur informel, les lieux de culte, les cimetières, etc... ne sont pas suffisamment pris en compte et lorsqu'ils le sont, c'est dans des dimensions exiguës incompatibles avec les projections de développement de la population et la diversification des moyens de transport.

- Il sera mis fin à ce désordre par une révision des plans de lotissement qui devront avoir des visions d'au moins 50 ou 100 ans. La chance du Burkina, c'est qu'on a un territoire relativement peu accidenté qui nous donne la possibilité de prévoir les dimensions nécessaires à réserver, même si les investissements se feront à la mesure des capacités nationales, mais au moins l'espace sera prévu.
- L'occupation des espaces dans et aux abords des villes sera règlementé afin d'éviter l'étalement des zones de peuplement qui rend difficile la viabilisation correcte.
- Les villes devront rester propres, aérées, et conviviales.
- Le foncier rural devra être réformé pour permettre l'aménagement du territoire d'une part et pour faciliter l'accès à la propriété foncière qui est un frein à l'investissement et à l'agriculture.
- Pour aménager les différentes zones et permettre l'implantation des activités industrielles, les exécutifs régionaux devront acquérir et conserver des terrains propices à l'investissement, les céder ou les louer à des entrepreneurs qui désirent s'installer dans leur région.
- Le changement de destination des terrains urbains et ruraux sera codifié de sorte à éviter de dénaturer les plans initiaux.

9. SOLIDARITE NATIONALE

Nous ambitionnons de construire une société de liberté et de solidarité. Pour ce faire, il est indispensable que :

- L'Etat assure une saine répartition des ressources nationales en n'oubliant pas les plus démunis, mais évitant de tomber dans l'assistanat qui risquerait de créer des citoyens attendant tout de l'Etat.
- L'effort de développement est d'abord individuel et l'Etat ne peut venir au secours que de ceux dans des conditions objectives de difficulté.

9.1. ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

- Des efforts seront accomplis pour accélérer la mise en place d'un système d'assurance maladie universelle et son extension à tous les corps de métiers.
- La caisse nationale d'assurance maladie devra par essence être équilibrée en recettes et en dépenses, de manière à ne pas peser outre mesure sur le budget de l'Etat.

9.2. PRISE EN CHARGE SANS PREPAIEMENT DES URGENCES CHIRURGICALES.

- Un tel système a été mis en place depuis 1996 et a permis de traduire en acte concret la solidarité nationale. Par ce système, l'Etat prend en charge par des kits opératoire rendus disponibles toutes les urgences chirurgicales, le patient ne payant que lorsqu'il est sorti d'urgence.
- Au cas où c'est un indigent la dépense est définitivement supportée par l'Etat.
- Une dotation annuelle est consacrée à cette opération de manière à maintenir le fonds de roulement.

Nous allons renforcer ce système en améliorant la gestion des fonds alloués et le suivi du recouvrement des créances.

9.3. CENTRE NATIONAL DE LA PERSONNE HANDICAPEE.

- Il sera créé au sein du ministère chargé de l'action sociale un Centre National de la personne handicapée. Ce centre sera une structure d'assistance aux personnes vivant avec un handicap, mais aussi un centre de réflexion et de propositions pour la prise de décisions en faveur de la personne handicapée. L'objectif ici est de favoriser une insertion harmonieuse des personnes handicapée dans la société à tous les niveaux.
- Des mesures spécifiques pour les personnes handicapées seront intégrées à tous les projets et programmes du gouvernement et même le secteur privé sera encouragé à emboiter le pas.

9.4. RENFORCEMENT DU CONASUR

C'est dans les moment difficiles que doit s'exercer la solidarité de la nation à toute personne, toute région ou tout secteur d'activité impactés par des catastrophes naturelles ou autres situations de détresse.

- Les modalités d'intervention du CONASUR seront revues pour préciser les modalités d'intervention.
- Afin de doter l'Etat de moyens nécessaires pour les secours d'urgence, un Fond National des secours d'Urgence sera créé/renforcé et doté chaque année par des allocations budgétaires et autres formes de contribution.

9.5. IMPOT NATIONAL DE SOLIDARITE

- Pour financer l'effort de solidarité de la nation, il sera prévu dans la réforme fiscale un impôt national de solidarité dont les modalités de perception, de taux et d'assiette seront étudiées de manière que l'effort soit équitable et n'alourdisse pas davantage le secteur productif.
- Une augmentation du taux d'imposition sur les très hauts revenus et/ou les importations de certains produits de luxe sera envisagée comme impôt de solidarité.

9.6. ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES/ SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE

Compte tenu de l'évolution démographique, la population de personnes âgées est en augmentation constante. L'évolution de de la cellule familiale et les changements de mode de vie font qu'il est de plus en plus difficile aux familles de s'occuper convenablement des personnes âgées.

- Des programmes spécifiques d'aides aux personnes âgées seront initiés.
- L'Etat apportera des subventions aux maisons de retraite dont la création sera encouragée.
- Pour les retraités du secteur privé et de la fonction publique, les pensions seront revues de manière à apporter le maximum de soutien aux retraités qui ont passé leur vie à se sacrifier pour le pays. Il n'est que naturel que les générations actives contribuent à leur bien être dans la mesure de leurs moyens.
- Tous les anciens ambassadeurs, ministres, présidents d'institution diplomates, hauts cadres et magistrats, etc., devront pouvoir offrir des conseils, donner des conférences ou tenir des séminaires de formation aux jeunes générations dans les secteurs où ils sont réputés expérimentés.

9.7. CENTRES D'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA RUE ET DES INDIGENTS.

Dans le but de ne laisser personne sans secours et assistance de la communauté nationale, nous allons :

- Créer des centres d'accueil pour les enfants de la rue et des personnes indigentes. Ces centres seront créés dans les régions pour être plus proches des populations et favoriser l'insertion dans la société.
- Mon gouvernement mettra en place des projets visant à réduire le nombre d'enfants en situation de rue, grâce à des actions préventives auprès de populations vulnérables, ou bien à mieux accompagner les enfants vivant dans la rue. Ces actions viseront à renouer le lien avec la famille et la communauté de chaque enfant, tout en fournissant aux enfants un appui psycho-social et une aide à l'insertion scolaire ou professionnelle.
- Les enfants qui ne peuvent être réinsérés au sein de leur famille seront accompagnés par des structures adaptées, afin de pouvoir faire émerger leur résilience et construire un parcours de vie meilleur.
- Nous préconisons également l'appui aux familles monoparentales dont le chef de famille est le plus fréquemment une femme. En effet, les femmes sont plus souvent confrontées à la précarité économique et à l'isolement social.

10.LUTTE CONTRE LES INEGALITES ET L'EXTREME PAUVRETE

Les actions suivantes seront engagées pour réduire les inégalités entre citoyens et permettre un développement harmonieux de la société :

- L'élargissement de l'assiette fiscale et un meilleur système de recouvrements devra permettre de dégager des ressources pour une redistribution efficace qui s'adressera aux défis de l'extrême pauvreté en mettant en place des filets de sécurités pour les ménages les plus vulnérables et en augmentant la part de financement par l'Etat des programmes sociaux et de développement.
- Pour moins de précarité sociale et plus de productivité dans la fonction publique, je veillerai à réduire le taux de fonctionnaires contractuels (fonction publique, collectivités territoriales) afin de les transformer progressivement en postes permanents.
- Offrir des conditions incitatives conditionnées aux investisseurs immobiliers justifiant d'une expertise avérée, pour construire soixante mille (60 000) logements sociaux pour les 5 ans de mon premier mandat dans toutes les localités du pays.
- Encourager les agences de placement de personnels à verser le même salaire que les emplois permanents équivalents avec le même diplôme reconnu.
- Revoir le taux d'imposition sur les héritages valant plus de 500 millions FCFA.

10.1. PROMOUVOIR L'EGALITE CITOYENNE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La **Parité**, la **Diversité** et l'**Equité** sont le ciment de la cohésion nationale.

- L'Etat devra assurer l'égalité des chances entre tous les citoyens et combattre toute forme de discrimination.
- L'Administration devra Supprimer toutes les mentions discriminatoires, si elles existent, dans tous les documents officiels envers les naturalisés dans la mesure où lesdites mentions constituent des ruptures de l'égalité stricte des citoyens.
- Il sera créé au sein du ministère en charge des questions sociales une Direction centrale pour la parité homme/Femme et la lutte contre les discriminations. Son objectif sera de promouvoir des politiques publiques d'égalité citoyenne.

10.2. DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PARITE

- Pour une meilleure politique de **Parité femme/homme**, il sera créé un Conseil **Consultatif sur le Statut de la Femme**, **de la Mère et de l'Enfant**, comprenant des membres de la société civile pour s'assurer que le quota de 30 pour cent de femmes soit respecté comme convenu par consensus lors du Dialogue Politique au Burkina Faso, tenu du 15 au 22 juillet 2019.
- Ce conseil émettra des avis critiques sur les acquis et proposera la meilleure politique visant l'émancipation de la femme (revenus, lois sociales,

nominations dans les instances de décision, harcèlement et sanction, communication et lutte contre les mutilations génitales, pension en cas de divorce avec enfants mineurs lorsque les maris ont des revenus, traitement des veuves dans les questions d'héritage).

- Un compendium des femmes leaders sera ouvert. Il sera la référence nationale pour une meilleure inclusion des femmes dans les cercles centraux de pouvoir. Les organisations de la société civile visant la défense des droits des femmes seront les partenaires privilégiées de l'action gouvernementale.
- Combattre l'analphabétisme des femmes rurales en promouvant l'alphabétisation fonctionnelle qui permettra la domestication de l'écriture, de la lecture et du calcul littéral.
- Favoriser l'accès des femmes à la terre. Cette politique permettra d'autonomiser la femme rurale et aussi d'accroître la productivité nationale.

11.SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DU PATRMOINE NATIONAL

11.1. FINANCES PUBLIQUES

Une attention particulière sera accordée à la gestion des finances publiques, mais aussi aux ressources naturelles : eaux, Forets, Faune, Mines et carrières...

- Au plan des finances publiques, il s'agira de revisiter toutes les procédures de gestion des recettes et des dépenses, de manière à éviter une déperdition des recettes et bannir toutes les dépenses non essentielles.
- Les fonds publics devront être obligatoirement déposés au Trésor national où à la Banque centrale. L'ouverture de compte d'institutions publiques dans les banques commerciales ne pourra se faire que sur autorisation du Premier Ministre à qui un compte rendu des utilisations sera fait régulièrement.
- La procédure et les institutions de gestion des marchés publics seront revisitées pour assurer la transparence nécessaire. Les procédures d'attribution des marchés de gré à gré seront très bien encadrées. Ce genre d'attribution ne sera utilisé qu'en raison de circonstances exceptionnelles dûment constatées par le Conseil des Ministres.
- Les dépenses vitales seront l'objet de la mise en place de Fonds Spéciaux du trésor afin de suivre leur exécution.
- Des contrôles réguliers par les structures habilitées seront effectués sur la gestion de tout organisme bénéficiant de fonds publics et les manquements seront sanctionnés avec célérité.
- Les structures d'autorisation et de contrôle de la dette de l'Etat seront renforcées pour éviter un endettement excessif qui serait dommageable pour les finances publiques, mais aussi pour les investissements à travers les taux d'intérêt.

- La dette intérieure sera progressivement apurée pour donner aux opérateurs économiques les moyens de continuer leurs activités et de participer aux investissements.
- Une réforme fiscale sera engagée pour amener la pression fiscale au niveau requis par nos engagements régionaux et internationaux, tout en évitant de surcharger le secteur productif formel. La charge fiscale devra être équitablement portée par tous les citoyens.
- Il faudra donc équilibrer le poids des impôts sur tous les contribuables. Dans ce sens l'Etat mettra en place des mesures pour que chacun contribue en fonction de ses moyens, sans que la charge fiscale n'étouffe les entreprises formelles ou informelles.
- Les ressources dégagées par cette réforme fiscale ainsi que les économies dans la dépense permettront de mieux prendre en charge les impératifs d'investissement et de la redistribution équitable des fruits de la croissance.

11.2. PATRIMOINE NATIONAL

Les biens publics feront l'objet d'une gestion rigoureuse, soucieuse de la préservation du patrimoine pour les générations actuelles et futures.

- Les biens mobiliers et immobiliers de l'Etat feront l'objet d'un suivi rigoureux à travers une comptabilité matière instaurée au sein de chaque ministère ou institution. Un inventaire général annuel sera établi et publié chaque année par le ministère en charge des finances.
- Une planification de la gestion des ressources naturelles à long terme est donc indispensable en mettant un accent sur la protection de l'environnement. Il faut être conscient que nous ne sommes que les dépositaires de ces ressources et sommes comptables de leur gestion vis-à-vis des générations futures.

12.LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

La corruption se nourrit de trois mamelles : l'absence de règlementation précise sur les procédures et les responsabilités, l'absence ou l'insuffisance de contrôle, et enfin l'impunité. La saine gestion des finances publiques et du patrimoine national ne peut être pleinement réalisée sans un combat acharné contre la corruption. Il s'agira de s'attaquer à ces trois domaines qui sont le terreau de la corruption.

- Verrouiller là où c'est nécessaire les possibilités ou les tentations de corruption en revoyant les procédures de gestion et en précisant les responsabilités de chacun.
- Multiplier les contrôles à tous les niveaux et rendre responsables les supérieurs hiérarchiques en cas de manquement grave ayant échappé à leur contrôle.

- Assurer un contrôle rigoureux des chantiers d'infrastructures de manière à s'assurer de leur conformité avec les spécifications arrêtées.
- Lutter contre l'impunité en sanctionnant avec célérité tout manquement grave aux règles de bonne gestion. Les juridictions seront renforcées en moyens matériels et humains pour détecter rapidement tous les cas de détournement de deniers publics.
- Les organismes de contrôle seront autorisés à transmettre directement à la justice tout dossier de malversation ou de manquement au-delà d'un certain seuil.
- Les lois sur l'enrichissement illicite et autres blanchiment d'argent seront renforcées car l'enrichissement illicite est le signe de la prévalence de la corruption ou des détournements de deniers publics.
- En ce qui concerne les marchés publics, il sera procédé à la redynamisation de l'Agence en charge de la gestion des marchés publics visant la transparente dans l'approvisionnement et la rationalisation des besoins des administrations publiques. L'objectif visé ici est la réduction du coût des dépenses publiques par une concurrence saine conduisant au meilleur rapport qualité/prix.
- La composition et le fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics sera revue pour assurer une représentation de tous les protagonistes. Il s'agit de contenir la prolifération des marchés de gré à gré fantaisistes et toujours gagnés par les mêmes, rompant ainsi avec les règles de bonne gouvernance.

13.RENFORCEMENT DU DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX.

Pour clôturer le chapitre de la nouvelle gouvernance vertueuse, un point fondamental du succès de toute l'architecture développée sera l'élargissement du dialogue social.

- Le gouvernement sera constamment à l'écoute des forces vives de la nation et favorisera le contact régulier avec les partenaires sociaux pour passer en revue toutes les difficultés et envisager les solutions pérennes qui peuvent être trouvées.
- Des cadres de dialogue avec les partenaires sociaux seront renforcés afin de favoriser l'instauration d'un climat social apaisé, indispensable à l'effort national de redressement.
- Il sera instauré une **Semaine Nationale de Concertation Sociale** qui débouche sur le 1^{er} Mai: Forces vives, Centrales Syndicales, Société Civile, grands corps d'Etat, médiateurs sociaux, parents à plaisanteries, retraités, patronat et Gouvernement lanceront le débat social sur les enjeux du progrès humain, le pouvoir d'achat, les contraintes budgétaires du gouvernement, les innovations sociales et législations afférentes.

14.RESTAURER L'AUTORITE DE L'ETAT

De nombreux burkinabé, toutes obédiences politiques confondues, se plaignent de la déliquescence de l'autorité de l'Etat que l'on constate depuis quelques années :

- Incivisme croissant et corruption grandissante ;
- Indiscipline, politisation de l'administration;
- Abandon de certaines régions par les services publics ;
- Laisser-aller dans le fonctionnement des services ;
- Les crimes dénoncés par la clameur publique et qui ne sont pas punis ;
- Le fait de voir aussi les ressources du pays pillées sans vergogne par certains malfrats qui n'ont aucun souci du bien public incite une large partie de la population à ne plus vouloir se soumettre aux lois ou à se faire justice soimême.

Le peu de crédit dont jouissent les gouvernants au sein de la population affaiblit sérieusement l'Etat et sape son autorité. Or l'autorité de l'Etat est indispensable à notre vivre ensemble et au succès des politiques de sécurité et de développement. Par conséquent :

- L'autorité de l'Etat doit être restaurée. Mais cette restauration ne pourra pas se faire par la répression ou par l'usage d'indiscriminé de la contrainte. Elle se fera par l'exemplarité de la gouvernance et par le comportement des dirigeants.
- L'intégrité, la transparence, la courtoisie, la fermeté et le strict respect des lois devront être pratiqués à tous les niveaux de responsabilité afin de redonner confiance au citoyen et par là, obtenir son respect scrupuleux de l'Etat et de ses insignes.
- La gouvernance par l'exemple est la méthode qui sera mise en œuvre pour restaurer l'autorité de l'Etat. Cela commence par mettre l'homme ou la femme qu'il faut à la place qu'il faut, d'où un soin particulier au choix des responsables dans toutes les structures étatiques, choix qui devra se faire sans autre considération que la compétence, la probité, le patriotisme et la rigueur.
- Les conditions et procédures de gestion du parc automobile de l'Etat seront revues et l'organisation des missions aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays seront révisées dans le but d'opérer des économies dans les dépenses publiques.
- Il en sera de même pour les baux locatifs des administrations et les fournitures diverses et consommables des administrations qui seront règlementées.
- Afin que l'exemplarité et la transparence soient le crédo de la nouvelle gouvernance, il sera institué une Charte d'Ethique Managériale. Elle sera soumise et chaque officiel ou détenteur du pouvoir de dépenser l'argent

public, qui devra prêter serment devant la Cour Constitutionnelle avant son entrée en fonction.

- Fort de la respectabilité retrouvée, les autorités étatiques pourront s'atteler à remettre de l'ordre en faisant respecter les lois et les règlements.
- L'Etat jouera pleinement son rôle de protecteur du droit et de la sécurité du citoyen et de garantie d'une égalité de traitement pour tous.
- Aucun acte d'indiscipline, de non-respect de la loi et des mesures gouvernementales ou de défiance à l'autorité des représentants de l'Etat ne sera toléré. Toutefois, compte tenu du niveau de compréhension de notre peuple, des campagnes de sensibilisation seront organisées avant la répression des contrevenants.

15.REVISION CONSTITUTIONNELLE

- Pour bien asseoir les bases du vivre ensemble et continuer l'approfondissement de la démocratie dans le pays, le projet de réforme constitutionnelle en cours sera revu pour intégrer les impératifs d'une gouvernance nouvelle.
- Cette révision prendra en compte les avis divers à travers un dialogue national ouvert dont les résultats serviront à consolider les acquis et à parfaire le consensus national autour de la constitution.

III. POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQIE ET SOCIAL ACCELERE

16.EDUQUER ET FORMER LA JEUNESSE BURKINABE

La plus grande richesse d'une nation, c'est sa population. Le développement a pour origine et destination, l'homme. Aussi, la jeunesse qui représente l'avenir de tout pays, doit être considérée comme le plus grand atout pour un pays. L'histoire récente du Burkina témoigne de la véracité d'un tel Paradigme. En effet, pays enclavé au climat difficile pour ne pas dire ingrat, aux ressources limitées, il était jugé pour beaucoup non viable. D'où la décision de l'administration coloniale de démanteler ce territoire en 1932. Mais du fait de sa population, nombreuse, travailleuse et disciplinée, notre Parys a déjoué tous les pronostics pour se hisser au rang des pays stables où jamais un seul mois d'arriéré de paiement des salaires de ses agents n'a été enregistré depuis l'indépendance. Cette prouesse est due aux ressources humaines de qualité sur lesquelles il a pu compter.

Nous devons tirer profit donc du dividende démographique et faire reposer toute notre stratégie de développement sur les ressources humaines. D'où la nécessité de faire de l'éducation de la jeunesse, la priorité des priorités du pays. L'éducation ne s'entend pas seulement par une transmission mécanique du savoir, elle est une formation globale de la personnalité depuis l'enfance jusqu'à

l'âge adulte. C'est pourquoi, le Burkina doit impérativement revoir les fondamentaux de son éducation en corrigeant les travers constatés actuellement dans l'éducation des jeunes qui doit être une responsabilité partagée entre la famille, l'école et la société en général.

16.1. REVALORISER LA FONCTION ENSEIGNANTE.

Le fondement d'une bonne éducation, c'est l'éducateur. Comment peut-on prétendre inculquer des valeurs et des savoirs à l'enfant si le maitre ou le professeur lui-même n'est pas bien formé où se trouve dans des conditions de travail telles qu'il ne peut délivrer un enseignement de qualité. Or la qualité de l'enseignement et de l'éducation est une condition sine qua non de l'édification de la société de progrès que nous voulons bâtir. Pour ce faire :

- La durée et les conditions de formation et d'accès à la fonction enseignante seront revues pour assurer un maximum de qualité.
- Le régime indemnitaire de la profession sera revisité pour accorder aux enseignants les meilleures conditions de travail.
- Pour redonner à la fonction enseignante son respect dans la société, son admiration par les jeunes et le soutien dont il doit jouir de tous, il sera organisé un grand prix national de l'enseignant pour distinguer les meilleurs sélectionnés par un jury.
- Les prix accordés seront assortis d'avantages et de considération morale.

16.2. ENSEIGNANTS DU PRIVE.

- La revalorisation de la fonction enseignante doit aussi concerner l'enseignement privé. Or il est constant que les enseignants des écoles privées sont sous payés, parfois même payés épisodiquement. Or, le gouvernement paie des subventions aux fondateurs de ce secteur.
- Il est temps que l'Etat repense son lien trilatéral avec ces acteurs-fondateurs, souvent méritants mais méconnus et les syndicats des enseignants de ce secteur, qui a accepté le sacerdoce de donner à la société ce qu'ils ont en partie reçu d'elle. Il s'agira de travailler à aligner le salaire des enseignants du privé sur celui du public là où il est inférieur.
- Notre système éducatif doit avoir les trois finalités suivantes :
 - 1-Etre un instrument de formation et d'éducation de la jeunesse
 - 2-Assurer l'égalité des chances et être un ascenseur social
 - 3-Etre le tremplin de la nouvelle économie en lui fournissant la main d'œuvre qualifiée dont elle a besoin

Pour cela, les mesures suivantes seront prises :

16.3. REVOIR LES CURRICULA AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE POUR REINTRODUIRE LES LEÇONS DE MORALE ET LES COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE.

Former un citoyen patriote et intègre nécessite que dès le bas âge, l'école s'associe à la famille pour inculquer aux jeunes les valeurs fondamentales qui feront de lui le citoyen modèle. Cela implique que la morale et l'instruction civique soient réintroduites dans les curricula.

- Le SND sera transformé en Service Civique National (SCN) et inculquera aux jeunes de 18 ans une formation civique et militaire pour une période de trois mois à l'issue de laquelle les jeunes poursuivent leur scolarité ou s'engagent vers le marché du travail.
- L'Etat veillera à la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, un enseignement qui devra assurer la réussite au plus grand nombre et pour ceux qui le souhaiteraient, des passerelles à tous les niveaux vers des formations professionnelles adaptées aux besoins de notre société.

16.4. ASSURER L'EGALITE DES CHANCES

Le décollage économique est vain tant qu'on n'investit pas massivement dans les ressources humaines de qualité.

- L'école de la république doit être le temple de l'égalité des chances, le premier rempart contre la croissance des inégalités sociales futures.
- Pour assurer une équité sociale, des bourses annuelles dont le montant est fixé sera attribuée aux familles les plus démunies des enfants méritants dans les écoles publiques et privées, aussi bien au primaire qu'au secondaire. Cette bourse familiale du mérite est un versement unique au début de l'année scolaire.
- Pour encourager la persévérance scolaire chaque école et collège rural ou semi rural de notre pays sera dotée de **cantine scolaire**.

16.5. RENFORCER LES PROGRAMMES D'ALPHABETISATION

Pour ceux des adultes qui pour des raisons diverses n'ont pas eu la chance d'aller à l'école un programme d'alphabétisation de masse sera engagé de manière à permettre au maximum des adultes de savoir lire et écrire.

- **Engageons**, chers compatriotes, une alphabétisation accélérée et totale sans distinction de sexe.
- Les écoles confessionnelles devront enseigner le programme national du ministère de l'éducation nationale en français pour que les diplômes soient homologués.
- Il s'agit de mettre au même niveau tous les diplômes du pays et de donner les mêmes chances à tous les enfants pour l'insertion dans la vie active.

- Les reconnaissances de diplômes et subventions de l'Etat n'iront qu'aux établissements privés religieux qui outre l'enseignement religieux, se conforment aux programmes de l'Etat laïc.
- Pour assurer la qualité de l'enseignement pour tous les enfants un contrôle renforcé sera appliqué aux établissements publics et privés pour que leur curricula et le niveau de l'enseignement soit conforme aux normes nationales.
- L'Etat publiera chaque année la liste des établissements homologués pour mieux orienter les parents d'élèves.

16.6. REPONDRE AUX BESOINS DE LA SOCIETE ET DE LA NOUVELLE ECONOMIE

L'innovation technique et technologique tout comme l'implantation des industries de pointe dans notre Faso sera la clef de la réussite économique endogène et de la capacité d'ajouter de la valeur à nos ressources naturelles. Elle ne sera possible que grâce à des ressources humaines de qualité qui sont le fondement de la nouvelle économie.

- Une adéquation entre la formation et les besoins de l'économie et de la société devra être opérée pour réduire le taux de chômage et offrir aux entreprises et à l'administration le personnel qualifié dont il a besoin.
- Les cycles d'enseignement général seront rendus disponibles pour tous sans contrainte dans les orientations choisies par les élèves et étudiants. Cependant les places disponibles par filières seront déterminées dans le public en rapport avec les besoins de la société et des entreprises.
- Des formations techniques et professionnelles conduisant à l'employabilité directe seront disponibles à tous les niveaux du parcours scolaire et universitaire pour permettre d'accroitre l'offre de main d'œuvre qualifiée dans tous les domaines requis par les besoins du marché du travail ou de l'entreprenariat.

16.7. Creation des grandes ecoles

- Des grandes écoles seront créées dans les régions pour répondre aux besoins de l'économie burkinabè : filière agro-sylvo-pastorale, secteur des mines, de l'industrie textile, de la gestion, du bâtiment, des travaux publics, de l'énergie, de l'hydraulique, de la mécanique, sans oublier le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, etc.
- L'implantation de ces grandes écoles se fera en fonction des potentialités des régions et des infrastructures nécessaires.
- Pour le contenu des formations, il faudra viser le renversement ou la conversion des curricula en mettant l'accent sur d'avantage de **séries scientifiques** pour orienter une partie du contingent toujours grossissant des bacheliers dans des Instituts Universitaires de Technologies, de Lycées

- professionnels ou d'excellence, d'instituts supérieurs sectoriels (mines, coton, tourisme et hôtellerie, applications numériques etc.).
- L'Alternance Ecole-Entreprise sera encouragée. Il sera instauré un cours de 2 à 3 ans dans les filières 'hôtellerie, mécanique, technologies, numérique, Beaux-Arts, paramédical et arts appliqués, soins infirmiers et vétérinaires, agriculture etc...
- Pour ce qui concerne les ressources humaines déjà en poste, il est à envisager une formation tout au long de la vie en généralisant les validations de l'expérience (VAE) et ou des acquis professionnels (VAP).
- Mon gouvernement s'engagera également à favoriser l'installation au Burkina de formations professionnelles délocalisées, formations qui ont fait leurs preuves dans les pays plus nantis.

16.8. TACHES PROGRAMMEES POUR UN RENOUVEAU DE L'EDUCATION

Pour contrer les travers actuels de notre système éducatif, les actions suivantes seront engagées.

- 16.8.1. Democratiser l'ecole : Assurer l'acces a l'education a tous les jeunes L'innovation dans la formation des enfants et jeunes de 0 à 35 ans soit près de 75 % de la population demande un effort national.
- Une lutte implacable sera menée contre le décrochage scolaire qui produit près des ¾ de jeunes avec un âge moyen de 13 -17 ans qui quittent l'école sans diplôme, sans formation qualifiante à aucun métier, sans compétence aucune.
- Je rendrai l'école obligatoire de **0** à **16** ans de façon effective et une enveloppe présidentielle d'urgence y sera allouée pour les infrastructures scolaires, la formation et l'embauche des instituteurs, la dotation en cantines scolaires.
- Une académie ambulatoire sera envisagée pour l'écolage des enfants des bergers toujours en transhumance, à l'exemple du Nigeria.
- Pour encourager la persévérance scolaire et la politique de l'école obligatoire, il sera offert une bourse (égale au salaire minimum) à 10 000 volontaires diplômés du **Service Civique National** pour donner du soutien scolaire aux associations des parents d'élèves dans le besoin et un quota affecté à l'académie scolaire ambulatoire.
 - 16.8.2. S'ATTAQUER AUX MAUX QUI MINENT LES DIFFERENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT Y COMPRIS UNIVERSITAIRES
- Afin d'assurer un passage harmonieux entre les différents cycles d'enseignement, une évaluation statistique sera engagées afin de déterminer les infrastructures nécessaires à chaque stade pour accueillir les sortant du stade antérieur : c'est-à-dire le passage de l'enseignement de base à l'enseignement secondaire et ainsi de suite. L'état sera mieux à même de briser les goulots d'étranglement qui font que chaque rentrée est un parcours

- du combattant pour inscrire les enfants qui au collège, qui à l'université et dans les écoles professionnelles.
- Au niveau universitaire, la mise en œuvre du LMD qui pose problème en ce moment sera réexaminés et les moyens nécessaires à son succès seront identifiés et fournis par l'Etat. Pour faciliter cette mise en œuvre rendue difficile avec le flot d'étudiants toujours plus gros, il faut prendre la résolution de créer des lycées professionnels et d'excellence ou entrepreneurial cogérés par les collectivités locales, la Chambre de commerce et aussi des Instituts universitaires spécialisés par les Régions en fonction des potentialités des territoires. L'Etat doit assumer son autorité dans la formation qualifiante en veillant à offrir des cycles de recyclage ou de changement de filières aux étudiants orientés dans les Universités publiques engorgées par les affectations en droit, Lettres, Sciences Humaines.
- Le chevauchement des années académiques observé jusque-là sera résorbé dans un délai de trois ans maximum en engageant toutes les réflexions nécessaires par tous les partenaires du système universitaire qui devront aboutir à des engagements concrets de chaque partie dont la mise en œuvre fera l'objet de rapports périodiques rendus publics en situant les responsabilités à tous les niveaux.
- La construction des infrastructures nécessaires aux universités et grandes écoles sera planifiée sur une période de trois ans de manière à donner aux étudiants un cadre de vie et d'études conformes aux normes.
- L'Etat pourvoira à chaque université, grande école ou centre de recherche une connexion internet à haut débit pour faciliter les études et la recherche.

16.8.3. PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Nul ne peut ignorer l'importance de la recherche pour le développement d'un pays.

- Le monde de la recherche sera encouragé par tous les moyens pour permettre d'engranger des résultats dont la vulgarisation servira notre société.
- L'état investira le maximum de moyens à sa disposition dans la recherche nationale, mais engagera aussi des démarches au niveau régional pour que les Etats de la CEDEAO mettent en commun leurs ressources humaines et financières pour créer de grands centres de recherche fondamentale et appliquée dans les domaines prioritaires pour nos populations.

16.8.4. DONNER LES MOYENS AU SECTEUR DE L'EDUCATION

La priorité accordée à l'éducation doit être assortie d'une dotation en moyens nécessaires à l'accomplissement des différentes tâches. Les objectifs suivants seront fixés :

• Mon gouvernement fera d'importants efforts à partir de 2021 **pour porter à 30% du budget national une fois la paix revenue**, la part consacrée à l'Education nationale et la formation professionnelle.

- Les infrastructures scolaires feront l'objet d'un budget programme pour répondre à l'évolution de la population d'élèves.
- L'éradication des écoles sous paillotes sera poursuivie et achevée avant la fin du mandat.

17.AUTONOMISATION DES FEMMES

Les femmes occupent une part très importante de la population du Burkina Faso. Leur autonomisation constitue un levier important pour le développement économique et social. Pourtant, l'entrepreneuriat féminin est peu développé et les femmes peinent à créer des activités économiques rentables, voire viable. Cette situation ne fait que renforcer le taux de chômage et la précarité économique. Ainsi, ignorer ou impliquer faiblement les femmes au développement économique et social est un manquement qui construirait une entorse grave à la production de richesses nationales. Les principales difficultés vécues par ces acteurs sont :

- La faiblesse des ressources allouées au financement de certains projets des femmes ;
- La difficulté ou l'impossibilité pour la plupart des femmes de mobiliser des ressources de garantie à la hauteur de leur besoin de crédit.

Plusieurs travaux indiquent que de nombreuses femmes souhaitent entreprendre. Cet écart entre l'intention et l'action est confirmé par les professionnels de la création d'entreprise tout comme par les études sur le sujet, qui constatent que les femmes sont confrontées à des difficultés particulières, et notamment :

- Une difficulté à passer à l'acte, c'est-à-dire la prise de risque ;
- Une information dispersée qui ne permet pas de bien cerner les contours des projets d'affaires ;
- Des difficultés dans la conciliation vie professionnelle/vie privée : cette difficulté est principalement justifiée par les contraintes socio-cultuels ;
- Des secteurs d'activités souvent très concurrentiels : elles interviennent dans la plupart des cas dans des secteurs d'activités où la concurrence est déjà rude ;
- Une difficulté à s'insérer dans les réseaux professionnels ;
- Des compétences faibles et incapables de servir la conception et la conduite des projets.

En termes d'actions, nous retenons plusieurs axes pour structurer notre intervention en faveur des femmes :

- Sensibiliser, orienter et informer les jeunes et les femmes entrepreneurs et désireux d'entreprendre ;
- Renforcer l'accompagnement des acteurs à travers des actions de proximité et d'amélioration de la productivité et de l'accès au marché;
- Faciliter l'accès des acteurs au financement bancaire, au fonds nationaux et au système financier décentralisé;

- Concevoir et mettre en œuvre de grandes activités structurellement viables capables d'employer des jeunes et des femmes dynamiques ;
- Mettre en place un dispositif de validation des acquis de l'expérience afin de faciliter l'employabilité des jeunes. Les Centres de services aux entreprises prévus, serviront en partie, de dispositif d'accompagnement des acteurs ;

La mise en place de ces actions doit se traduire par :

- L'efficacité des actions de gestion de l'accueil, de l'information et de l'orientation au niveau des institutions d'encadrement et d'appui aux entreprises ;
- La facilitation de la concrétisation des projets des femmes (incubation et suivi) ;
- L'accompagnement des créatrices à affirmer leur légitimité d'entrepreneures et à mettre en place une organisation adaptée ;
- L'encouragement des femmes pour leur implication dans les réseaux professionnels.

18.PROMOUVOIR L'EMPLOI DES JEUNES

Le défi majeur de notre pays comme de tous les pays de la région reste l'emploi des jeunes. On a souvent parlé d'inadéquation entre la formation et les besoins réels des entreprises. Cette inadéquation a été héritée de la période des indépendances où après l'accès à la souveraineté, les Etats étaient à la recherche de cadres pour faire marcher l'administration publique. L'éducation était donc tournée vers la formation de futurs fonctionnaires et le secteur privé étant embryonnaire à l'époque, l'Etat était le seul employeur. La jeunesse rurale était, elle aux champs. La donne a bien changé depuis et aujourd'hui, on se retrouve avec une formation théorique destinée à des généralistes, qui offre peu de possibilités d'employabilité directe sur le marché du travail en dehors de la fonction publique elle-même saturée. L'enseignement doit s'adapter à cette nouvelle donne en associant à la formation générale, des formations techniques et professionnels répondant aux besoins du marché. C'est cette adaptation qu'il faut faire en encourageant les filières scientifiques et en multipliant le nombre de Grandes écoles et d'institutions de formation technique et professionnelle.

- Il faut accompagner les jeunes dans leur insertion dans la vie active par des incitations aux entreprises pour recruter les jeunes et par des stages adaptés, et en offrant un soutien financier aux jeunes qui optent pour l'entreprenariat, seuls ou en coopérative.
- A tous les niveaux d'enseignement, des passerelles doivent être établies pour permettre aux jeunes qui quittent l'enseignement général de pour s'inscrire dans une école de formation technique et professionnelle qui procurera une formation diplômante selon des cycles courts et immédiatement utilisable sur le marché du travail.

• Il s'agira d'accroitre les dotations de tous les fonds actuels destinés au financement des initiatives des jeunes, et de créer un Fonds National d'investissement dédié à financer les Start up et autres initiatives des jeunes. Les jeunes seront représentés au Conseil d'administration de ce fonds.

19.ENTREPREENURIAT DES JEUNES

S'agissant de l'entreprenariat des jeunes, des initiatives ponctuelles et structurelles seront développées afin non seulement de renforcement leur employabilité, mais également de renforcer leurs capacités d'auto-emploi. A ce titre, il sera envisagé des projets innovants :

- Un projet de validation des acquis de l'expérience des jeunes (VSIA-Jeunes) - Mettre en place un système de suivi-évaluation des compétences ou de leurs expériences dans divers domaines ;
- Un projet d'insertion des jeunes dans des métiers ou secteurs porteurs (Insert-Jeunes)-Identification de secteurs porteurs et des jeunes capables de réussir dans ces secteurs afin de les accompagner à y évoluer. Cette démarche sera également employée au profit de jeunes ayant des aptitudes et des prédispositions pour évoluer en tant que travailleurs dans des organisations nationales et internationales;
- Un projet de renforcement de capacités des jeunes (Recap-Jeunes) Dispositifs de stage en entreprise, dispositifs de développement de la culture et de l'esprit d'entreprise, développement de services d'information et de formation des jeunes, etc.
- Un processus d'accompagnement des jeunes de l'amont à l'aval de la création d'une entreprise (idée de projet à la réalisation du projet);
- Mise en place de critère d'éligibilité aux fonds nationaux prenant en compte le critère jeune (suivant la législation en vigueur) ;
- Révision des programmes de volontariat des jeunes et de travaux à haute intensité de main d'œuvre pour prendre en compte la dimension durabilité et viabilité des activités dans lesquelles les jeunes sont sollicités. A ce titre le programme « Volontaire Adjoint de Sécurité (VADS) » actuel sera reformé et amélioré;
- Un appui à l'organisation des jeunes, notamment les jeunes entrepreneurs.

20.SOIGNER LA POPULATION : DEMOCRATISER L'ACCES AUX SOINS MEDICAUX

La santé de la population est une priorité, car des ressources humaines saines sont la condition sine qua non du progrès. C'est surtout un droit élémentaire de tout citoyen de bénéficier des soins de santé de qualité et à moindre coût. Pour que la santé pour tous soit une réalité, la démarche de révision de notre dispositif de santé reposera sur les axes suivants :

• Réorganiser la carte sanitaire pour améliorer la prise en charge des patients et rapprocher les patients des centres de santé

- Construire des unités industrielles de production des médicaments génériques pour abaisser le cout des soins.
- Développer les ressources humaines. Le pays doit multiplier ses effectifs par 10 pour espérer tirer une participation manifeste de son système de santé et pour le faire passer à un état de mortalité faible
- Renforcer la formation initiale et continue des personnels de la santé
- Pour disposer d'un personnel médical en nombre et en qualité suffisants, une programmation de la formation des personnels nécessaire sera entreprise sous la forme de budgets programmes où seront pris en compte les besoins des structures publiques civiles et militaires et aussi les besoins des cliniques privées. Tous les acteurs du système de l'offre de soins devront contribuer à cette programmation et à sa mise en œuvre. Accroître véritablement les capacités du Système de Santé en matière de protection maternelle et infantile, de lutte contre les maladies et les grands fléaux
- Prendre en charge de façon intégrée les maladies de l'enfance (moins de 5 ans) et l'accompagner d'une gratuité effective des soins.
- Assurer un suivi et des soins gratuits effectifs des femmes enceintes pour éviter que des femmes perdent la vie en voulant la donner.
- Intensifier la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles (diabète, cardiopathies, cancers) et des maladies climato dépendantes comme la dengue.
- Lutter contre paludisme : en plus de la recherche qui sera amplifiée pour trouver un vaccin, des mesures seront prises pour limiter la transmission. En plus des moustiquaires imprégnées, une lutte organisée sera entreprise contre les vecteurs en mettant l'accent sur le programme CEDEAO d'épandage de bio-larvicides pour éradiquer les moustiques.
- Poursuivre et renforcer la lutte contre le VIH-SIDA
- Prévenir et lutter contre les grandes endémies telles que la méningite.
- Renforcer les centres et laboratoires dédiés à la recherche sur les maladies épidémiologiques avec l'organisation suivante :
 - ✓ Un Centre à Ouagadougou
 - ✓ Un Antenne à Bobo
 - ✓ Une Antenne à l'Est
 - ✓ Une antenne au Sud
 - ✓ Une Antenne au Nord

Ce Centre et ses antennes travailleront en partenariat avec l'OOAS de la CEDEAO, l'OMS et des grands laboratoires mondiaux.

• Assurer aux personnels soignants des conditions de vies adaptées aux exigences de leur métier

- Accélérer la mise en œuvre de la fonction publique hospitalière à travers un plan dont le suivi de la réalisation se fera de façon périodique avec les différents intervenants dans la transparence totale.
- Mettre à disposition les infrastructures sanitaires de qualité. Les infrastructures sanitaires feront aussi l'objet du budget programme afin de s'assurer que des infrastructures adaptées sont mises à la disposition de la population.
- L'amélioration du plateau technique des structures existantes fera l'objet de planification et d'exécution rigoureuse. En particulier, chacun des hôpitaux nationaux et les CHR seront équipés de blocs de réanimation modernes avec le personnel approprié.
- Pour ce qui est de l'ouverture des cliniques ou des centres de soins privés, les conditions d'ouverture seront revues pour les simplifier, mais aussi garantir la sécurité sanitaire des patients et un contrôle rigoureux sera exercé pour s'assurer de la conformité de ces structures avec les normes nationales.
- Quant aux zones rurales, la politique sera de créer un Centre de Santé Primaire pour chaque village de 500 habitants. Le centre sera fourni en génériques de soins de base (paludisme, alcool, antibiotiques et autres médicaments contre les morsures de serpents, les moustiquaires imprégnées...)
- Au besoin, sera créé un réseau de cliniques ambulantes pour les régions pastorales par excellence (Régions du Nord, du Sahel et de l'Est), zones des fragilités en proie au terrorisme.
- Pour pallier le manque criard de centres nationaux de référence, il sera créé deux hôpitaux militaires de référence à Ouagadougou et Bobo Dioulasso ainsi qu'un hôpital national des grands brulés.
- Ces centres médicaux de référence procureront sur place les soins appropriés aux populations rendant de moins en moins utile les évacuations sanitaires qui coutent cher sans favoriser le développement des connaissances et des capacités nationales.
- Des Hôpitaux spécialisés seront érigés dans les régions pour la prise en charge des pathologies spécifiques telles que le cancer, la traumatologie etc.
- Nous ferons le réaménagement législatif et la fiscalité plus incitative pour une meilleure offre en médicaments et infrastructures sanitaires.
- La pharmacopée africaine est d'ailleurs déjà sur ce marché de la grande distribution. Une action concertée de la puissance publique, de l'Ordre des pharmaciens, des artisans de la pharmacopée et pharmacologie africaine et des grandes surfaces de distribution, doit être menée.
- Enfin, la recherche médicale sera encouragée et soutenue pour favoriser l'exploitation de notre pharmacopée traditionnelle dont les résultats seront homologués et brevetés.

- Afin d'assurer un meilleur accès aux soins par la population, il importe d'accélérer la mise en place de la Couverture Maladie Universelle étendue à toutes les professions et métiers. Cette couverture maladie universelle sera ensuite étendue à tous les salariés du privé, à toutes les professions et corps de métier.
- En attendant la pleine réalisation de cet objectif, il sera continué le système de prise en charge des urgences médicales sans prépaiement tel qu'instauré en 1996. L'Etat s'assurera que le fonds de roulement du système est disponible par une dotation chaque année. Un contrôle sera assuré dans chaque établissement de santé pour assurer le fonctionnement harmonieux du système.
- Pour assurer un plein succès à ce mécanisme de solidarité, les dysfonctionnements dans les centres de santé et les hôpitaux ainsi que les abus et actes de corruption doivent être sanctionnés. Des mesures énergiques s'imposent pour frapper, et résorber ces poches de corruption et de dysfonctionnement des services.
- L'apport de la Société civile est essentiel dans la lutte contre la corruption dans les services de santé comme dans tous les autres services de l'Etat. Aussi, les organisations de la société civile seront encouragées à jouer des rôles de veille pour que les intérêts des usagers des services publics soient préservés. Les syndicats du secteur de la santé seront associés aux efforts pour préserver les biens et matériels médicaux dont certains sont détournés au profit d'usages privés.

21.EMPLOI ET TRAVAIL : RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

Pour atteindre le plein emploi et s'attaquer au fléau du chômage, il importe de s'interroger sur le paradoxe burkinabè : un pays en développement où presque tout est à faire, donc le travail, ce n'est pas ce qui devrait manquer. Mais d'où vient-il qu'il y ait du travail à faire dans tous les domaines et pas d'emplois ? La réalité est qu'il faut que l'Etat fasse en sorte que tous ceux qui sont valides puissent être utilisés dans tous les chantiers du développement, en gagnant un salaire décent. Pour ce faire :

- Les structures étatiques et les collectivités territoriales seront incitées à développer des travaux à haute intensité de main d'œuvre ou les engagés seront payés à la tâche en respectant les taux de SMIG en vigueur.
- Pour encourager les entreprises et les particuliers à créer des emplois formels et à embaucher, il sera procédé à la révision du code du travail en concertation avec les partenaires sociaux pour permettre la facilitation des procédures d'embauche et retirer tous les obstacles qui empêchent l'embauche, de manière à favoriser le plein emploi et un emploi pour tous. Notre stratégie en la matière sera articulée en trois axes :

- Assurer une formation professionnelle en adéquation avec les besoins de la société ;
- Développer les travaux à haute intensité de main d'œuvre au profit de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Relire le code du travail avec les partenaires pour faciliter l'embauche et la mobilité des travailleurs.

L'agence Nationale pour la promotion de l'emploi sera renforcée pour une meilleure mise en contact des demandeurs et des offreurs d'emploi.

22.PROMOUVOIR LA CULTURE ET LES VALEURS POSITIVES HERITEES DES TRADITIONS BURKINABE

On sous-estime parfois l'importance de la culture sur la résilience d'une population donnée, et même sa performance sur le plan du développement économique et social. Si les ressources humaines sont la première richesse d'une nation, alors, une population forte de sa culture, ferme dans ses valeurs et fière de ce qu'elle apporte en sagesse au monde, est un atout inestimable pour son développement.

• Pour montrer cette importance, les moyens consacrés à la culture dans le budget de l'Etat seront accrus. Comme cela l'a été par le passé dans les années 1996, 1% du budget de chaque ministère sera consacré à la visibilité et à la promotion des œuvres d'art de nos artistes nationaux.

22.1. L'APPRENTISSAGE DES LANGUES NATIONALES

Les langues nationales constituent une véritable richesse pour la conservation de nos traditions et permettre à nos enfants de se forger une personnalité forte et une identité dont ils seront fiers.

- Des centres seront créés les grandes villes pour l'apprentissage des langues et l'alphabétisation en langues nationales pour enfants et adultes.
- Un concours d'éloquence dans les langues nationales et de connaissance de la culture sera instauré pour les enfants au primaire et au secondaire.

22.2. LEVIERS DE LEADERSHIP CULTUREL DU BURKINA FASO

Le Burkina Faso est un pays de culture par excellence. Il faut perpétrer cette tradition en confortant notre pays dans son rôle de leader dans plusieurs domaines de la culture.

- Le FESPACO sera doté de moyens accrus pour lui permettre de toujours être la vitrine du cinéma africain de la diaspora africaine.
- La Semaine nationale de la culture sera repensée pour allier la compétition qui incite à la perfection, et l'exposition de toutes les cultures du terroir.

- Le symposium international de sculpture de Laongo sera soutenu pour assurer le rayonnement de notre pays dans le domaine de la sculpture sur granit.
- Quant au SIAO, un recentrage sur l'artisanat permettra à ce salon de retrouver sa vocation initiale et son intérêt sur le plan culturel.
- Afin de mieux conserver la mémoire culturelle nationale, il sera créé à Ouagadougou une Grande Bibliothèque nationale numérique, GBNN, avec comme suprême enjeu, la numérisation de nos lieux de mémoire, des arts et cultures populaires.
- Il sera créé un Conseil National des Arts pour explorer les voie et moyens de favoriser la relance des arts populaires, et pour superviser la réalisation d'un Conservatoire National des Beaux-arts à Bobo Dioulasso (dont une académie de musique) et un Théâtre National à Ouagadougou.

23. COMMUNICATION ET ECONOMIE NUMERIQUE.

La culture en ce 21è siècle est dépendante de la communication pour sa large diffusion et son rayonnement. De même, l'économie numérique a un grand rôle à jouer dans la stratégie de diffusion des produits culturels, que ce soit par la radio, la télévision, ou la presse.

Avec la digitalisation du monde, il importe de lever tous les obstacles à l'éclosion de la saine compétition au sein des privés en charge de la diffusion. A cet effet :

- Des moyens conséquents seront accordés au Conseil Supérieur de la Communication en vue d'atteindre ses objectifs comme régulateur, garant de l'éthique et arbitre pour le maintien de la saine compétition. Il lui reviendra d'animer le secteur et d'admettre des câblodiffuseurs privés ou par satellite, des intermédiations, des services et prestataires privés afin d'éviter les monopoles ou oligopoles.
- Les grilles de diffusion de ces intervenants privés doit absolument comporter des contenus africains et nationaux concernant les câblodiffuseurs internationaux.
- L'industrie de la diffusion des signaux doit être libéralisée, compétitive pour que le citoyen burkinabè ait pour son argent. Il est indécent que cette industrie soit le monopole d'un diffuseur unique.
- Il faut que la législation reflète cette volonté en assurant la flexibilité offerte à l'abonné pour la sélection. Les prix, les offres promotionnelles et les taxes devront être surveillés pour combattre les monopoles.

24.L'INDUSTRIE CULTURELLE BURKINABE, UN SECTEUR A DEVELOPPER

Des orientations claires seront données pour accélérer la libéralisation de l'espace audio-visuel comme ça l'est dans la téléphonie mobile et grâce à

l'autorité régulatrice. La loi devra encadrer la bonne marche du secteur (cahier de charges et déontologie, salaires des journalistes et syndicalisation) et droits et redevances à l'Etat, etc.

- Une **Académie des Arts Numériques** sera logée au Palais du Cinéma Africain au FESPACO qui prenne en charge la numérisation complète des lieux immatériels de notre mémoire. Car le cinéma populaire sera celui qui sauvera les salles.
- Il sera créé une agence nationale dénommée **Faso Téléfilm et Mondes numériques** à Bobo-Dioulasso au service de la créativité (applications) des jeunes et femmes. Les cinéastes burkinabè, les acteurs, les chansonniers et conteurs traditionnels, les gens du théâtre, les humoristes, méritent qu'on les accompagne pour qu'ils puissent vivre de leur art et de leur créativité.

25.MEILLEUR ACCES DE TOUS A L'INFORMATION PLURIELLE

- Les média publics et privés, les radios communautaires et rurales seront soutenus pour la promotion de la citoyenneté et du civisme, la laïcité au service du vivre ensemble.
- Toutes ces unités de relai des arts et cultures populaires et de la parole publique et officielle doivent par conséquent être restructurées pour devenir des établissements dont la ligne éditoriale doit être plus indépendante des pouvoirs politiques.
- Les premiers responsables des unités publiques seront recrutés sur des appels à candidature et leur **Conseil d'administration** devra comporter des gens des arts et cultures, des professionnels de l'information et communication des juristes et défenseurs des droits et libertés.

26.PROMOUVOIR LE SPORT ET LES LOISIRS

Afin de contribuer à la bonne santé des populations et assurer leur bien-être, une attention particulière sera accordée à la promotion du sport et des loisirs.

- En ce qui concerne le sport de haut niveau, l'Etat sélectionnera les meilleurs de chaque catégorie et les accompagnera pour qu'ils puissent aller au sommet de leurs potentialités.
- Des pistes cyclables, des espaces de jeux seront prévus dans les plans de lotissement pour permettre à chacun de pratiquer les jeux de société de son choix.
 - En outre, les actions suivantes seront engagées :
- Organiser les états généraux du sport avec la participation de toutes les disciplines. Les préoccupations et les solutions pourront être traitées par discipline afin de faciliter la mise en œuvre des actions. Toutefois, le traitement des thématiques ne doit pas ignorer la synergie et les passerelles entre disciplines et les connexions entre sport et culture;

- Refondre les compétitions actuelles de jeunes, notamment en matière de pratique de football de jeunes et de filles à l'école ;
- Encourager et faciliter l'émergence de talents issus des écoles classiques au niveau des écoles professionnelles de football avec des bourses d'études et de formation au football ;
- Redynamiser le sport au niveau scolaire ;
- Enclencher une nouvelle dynamique « équipement sportif, soutien aux activités-événements sportifs pratiques du sport » ;
- Soutenir les actions ayant pour objectifs de garantir l'accès à la pratique sportive pour tous dans toutes les régions ;
- Formuler une nouvelle prospective du sport au Burkina Faso avec des sous composantes prospectives pour chaque discipline;
- Mener des actions en synergie avec les fédérations sportives pour la promotion du sport au Burkina Faso ;
- Mener des actions de financement stratégique du sport afin d'obtenir les retombées économiques souhaitées ;
- Apporter un appui technique et financier conséquent aux fédérations pour leur organisation en vue de leur autonomisation ;
- Vulgariser toutes les disciplines sportives au niveau de toutes les régions et favoriser la création de clubs omnisports ;
- Créer des conditions favorables pour une meilleure pratique sportive par l'Etat, les collectivités locales et les Organisations non-gouvernementales ;
- Accroître le rôle de l'Etat dans l'organisation et le développement du sport au regard des potentielles retombées des disciplines sur l'économie nationale ;
- Accorder une attention particulière aux équipes nationales, leur apporter le soutien nécessaire et faire en sorte que le Burkina Faso rayonne à travers le développement du Sport ;
- Prendre en compte, dans les schémas d'urbanisation, des espaces réservés pour la construction d'infrastructures sportives, surtout à l'intérieur du pays ;
- Construire des infrastructures sportives à la hauteur des ambitions du Burkina Faso ;
- Former des cadres sportifs qui en plus de couvrir les besoins d'Education Physique et Sportive (EPS) dans les établissements d'enseignement et de formation, couvre les besoins d'identification et de promotion des talents sportifs professionnels;
- Construire un nouveau stade d'envergure internationale afin de mieux accueillir les grandes compétions nationales et internationales ;
- Appuyer les fédérations pour la mobilisation des ressources en faveur du sport.

27.ASSURER LA RELANCE DE L'ECONMIE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF

La paix et la sécurité, la démocratie et la justice, l'éducation et la culture, les ports et loisirs fourniront à la population, une principale richesse du pays, un cadre d'épanouissement à même de l'amener à contribuer le plus efficacement possible à l'accélération de la croissance économique et au développement. Pour ce faire les chapitres suivants constitueront l'ossature de la stratégie de relance économique.

27.1. VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN

L'Environnement et sa protection contre toutes les dégradations, nuisances et pollutions constitue le socle d'une économie durable et la base d'une croissance saine. C'est pourquoi la question environnementale occupe une place de choix dans le projet de société que je défends. De manière succincte, les principaux défis suivants seront relevés pour l'instauration d'un environnement qui contribue au bien-être du citoyen :

- Instaurer une consommation et une production durables: Il s'agira de faire en sorte que dans les choix de production ou de consommation, on change les habitudes sociétales pour que la préférence aille aux types de production et de consommation qui économisent les ressources naturelles, qui ne soient pas sources de pollution ou de dégradation des sols, et ne soient sources de production de déchets nuisibles. L'enjeu est d'orienter les modes de production et de consommation vers une économie plus durable, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant la compétitivité, la qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production.
- Renforcer l'équité sociale et la solidarité nationale : la répartition adéquate des richesses et la préservation des équilibres sociaux représentent l'un des piliers majeurs de la soutenabilité du développement ; celle-ci ne peut se concrétiser qu'à travers une politique axée sur l'indissociabilité des dimensions économique et sociale, garante d'une vie décente pour toutes les catégories sociales et dans toutes les régions et d'un climat social sain susceptible de favoriser le développement escompté. La préservation des équilibres sociaux et le combat contre les inégalités et la pauvreté contribueront à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Promouvoir une économie dynamique, ouverte et innovante. Une des conditions du développement durable est la construction d'infrastructures durables profitant aux générations actuelles et futures, la promotion des mécanismes de répartition optimale de richesses et d'équité sociale entre toutes les franges de la société.
- Gérer durablement les ressources naturelles : les ressources naturelles au Burkina Faso sont limitées, vulnérables et fragiles ; la pression anthropique sur ce capital naturel, associée à des phénomènes naturels et climatiques agressifs, ne cesse de s'accentuer. Cette juxtaposition de phénomènes

anthropiques et naturels a entraîné une dégradation presque généralisée du capital naturel du Burkina Faso.

- Des ressources en eaux limitées, souvent surexploitées et répondant de plus en plus difficilement à de nouveaux besoins sans cesse croissant ;
- Des ressources en sol limitées et fragiles et constamment menacés par différentes formes de dégradation ;
- Des ressources forestières et pastorales vulnérables et fragiles malgré les grands efforts entrepris dans ce domaine ;
- Des ressources minières exploitées de manière anarchique.
- Face à ce tableau, il faudra engager des actions pour :
 - Préserver, économiser et valoriser les ressources en eaux
 - Récupérer et réhabiliter les sols dégradés
 - Renforcer la gouvernance en matière de gestion des ressources minières
- Promouvoir la qualité de vie des citoyens: la qualité de vie des citoyens, surtout ceux des zones urbaines est souvent affectée par les phénomènes suivants:
 - Une production de déchets de plus en plus grande et diversifiée et faible optimisation des modalités de gestion ;
 - Des insuffisances notables en matière d'assainissement des eaux usées ;
 - Une croissance de la pollution de l'air avec l'importation incontrôlée des véhicules polluants.
 - L'insalubrité et les nuisances sonores

Pour remédier à cette situation, les mesures suivantes seront engagées :

- Promouvoir une gestion intégrée et durable des déchets : Dans une vision de renforcement de la protection de l'environnement et de contribution au développement durable du pays, la stratégie en matière de gestion des déchets doit poursuivre les objectifs suivants :
 - Réduire les quantités de déchets produits
 - Améliorer la collecte des déchets
 - Promouvoir et généraliser les activités de valorisation et de recyclage des déchets
 - Généraliser l'assainissement aux villes de petites tailles
 - Généraliser l'assainissement au niveau des quartiers périurbains et populaires
 - Promouvoir une gestion appropriée des eaux usées industrielles
 - Préserver la qualité de l'air par la maîtrise de la pollution atmosphérique générée par la circulation automobile en milieu urbain

- Lutter contre les nuisances sonores en milieu urbain par le strict respect de la règlementation
- Développer des villes durables: Améliorer les modalités de planification et de gestion des villes. Il s'agit surtout de la traduction d'une vision commune de plusieurs fonctions comme le transport, l'interconnexion entre les différents espaces de la ville, l'accès aux services, le développement économique, et le bien-être social. Il faut aussi accélérer l'urbanisation: promotion des éco-quartiers (solaire, bio digesteur et recyclage d'eau potable. Un éco-quartier est une zone urbaine conçue, organisée et gérée dans une démarche de développement durable. Ces quartiers doivent ainsi avoir un potentiel de développement économique, répondre à des critères de performance environnementale rigoureux (transport en commun, recyclage de déchets, éco- construction...) et assurer la mixité sociale et fonctionnelle (logements, commerces, équipements publics...).
 - **Promouvoir un transport durable :** l'aménagement du territoire peut constituer un outil de planification fondamentale dans l'optimisation du transport à l'échelle urbaine mais aussi nationale. En effet, maîtriser l'étalement urbain et l'implantation des zones commerciales et d'activités, veiller à la diversité des activités dans les quartiers, maintenir des services de proximité, faciliter les modes de circulation peu polluants sont autant de moyens d'agir. Il s'agira donc de :
 - Renforcer l'intégration des préoccupations environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies dans le domaine du transport ;
 - Améliorer l'efficacité énergétique du transport et lutter contre la pollution qu'il engendre ;
 - Promouvoir et développer un transport en commun performant et de qualité.
 - Rationaliser la consommation énergétique et promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables: Pour limiter l'impact de la production d'électricité sur l'environnement, les mesures suivantes seront mises en œuvre:
 - Faire des audits énergétiques de toutes les grandes sociétés énergivores (toute consommation excédant 100 000 kwh/an);
 - Moderniser des structures de production, de transport et de distribution de l'énergie au plan national en vue de diminuer le coût élevé de l'énergie pour rendre compétitives les entreprises nationales.
 - Sensibiliser la population à l'usage rationnel de l'énergie (comportements éco énergétiques) ;
 - Mettre en place un programme national multisectoriel de la maitrise d'énergie.

- Renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques : le problème global à ce niveau, est la faible prise de conscience de la population sur les changements climatiques que la plupart des acteurs considèrent comme étant uniquement un phénomène naturel. Les problèmes spécifiques sont :
 - Les défrichements agricoles sauvages qui détruisent les forêts naturelles en tant que puits de carbone et réduisent l'espace pastoral ;
 - Sur le plan de l'énergie, deuxième source d'émission des Gaz à Effet de Serre (GES) après l'agriculture, on note : i) le montant élevé de la facture pétrolière ; ii) la non valorisation des autres sources d'énergie tel que le solaire, l'hydroélectricité, les biocarburants ; iii) le faible taux d'adoption de technologies économisant l'énergie ;
 - La faiblesse de l'expertise nationale en matière de changements climatiques pour la conduite de la mise en œuvre de la Convention sur les Changements Climatiques.

Face à cette situation, il est impérieux d'agir dans le sens de :

- Réduire les quantités de GES émises par les sources actuelles, en particulier dans l'agriculture et l'énergie;
- Développer les capacités de séquestration de GES dans les différents secteurs d'activités, en particulier dans la foresterie et les activités industrielles (technologies propres..);
- Développer les capacités nationales de gestion de la problématique des changements climatiques, par la formation des compétences.
- Adapter la gouvernance pour une meilleure promotion du développement durable

Etat des lieux

- Une politique environnementale centralisée et faiblement intégrée dans les politiques de développement sectorielles
- Des besoins fragrants de renforcement de capacités chez les acteurs agissant dans le domaine de l'environnement et du développement durable et plus particulièrement au niveau régional
- Une nécessité de renforcement des dispositifs de suivi de l'environnement et d'évaluation des politiques et des programmes correspondants
- Une exploitation minière non respectueuse de l'environnement

Action:

- Renforcer l'intégration de l'environnement dans les politiques, les plans et les programmes de développement sectoriels ;
- Renforcer la planification et l'action environnementale sur le plan régional ;

• Renforcer les capacités des acteurs agissants dans le domaine de l'environnement et du développement durable

A la suite de ces 9 défis à relever, il faut favoriser l'émergence d'une économie verte en encourageant les activités suivantes ;

- Création de PMI, PME en technologies environnementales.
- Encourager les PME de fabrication des plaques solaires en joint-venture.
- Imposer aux grandes unités industrielles et minières la construction de petites centrales solaires d'au moins 5-10 méga watts et approvisionner les communautés riveraines en contrepartie de réductions de charges fiscales. La politique minière doit tenir l'énergétique en haute estime et de la sorte, suppléer l'insuffisance de la desserte des riverains des mines pour l'approvisionnement.

27.2. EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

La problématique environnementale est ignorée par la population burkinabè. Il y a donc lieu de :

- Promouvoir l'éducation environnementale : enrichir les connaissances de l'élève au primaire et au secondaire, et les faire bénéficier des outils essentiels pour la compréhension des problèmes environnementaux et la recherche de solutions ;
- Promouvoir l'écocitoyenneté: faire adopter aux populations des comportements nouveaux qui leur permettent de participer à la protection de l'environnement et au développement durable;
- Octroyer aux éducateurs et aux animateurs, au niveau de toutes les régions du pays, une formation adaptée dans les domaines relatifs à l'environnement et au développement durable et leur permettre de bénéficier de connaissances leur permettant de vulgariser les problématiques environnementales et la recherche de solutions ;
- Soutenir les individus et les collectivités pour une prise de conscience environnementale et leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour la compréhension des problématiques environnementales et la recherche de solutions adéquates ;
- Permettre aux individus et aux collectivités de bénéficier d'opportunités leur permettant de participer à divers niveaux en matière de résolution de problèmes environnementaux ;
- Aider les individus et les collectivités pour l'acquisition de principes et de sentiments positifs vis-à-vis de l'environnement et l'adoption d'un comportement pro-environnemental leur permettant de participer activement à la protection de l'environnement et à son amélioration.

27.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- Pour minimiser les risques de l'action humaine sur l'environnement et la vie des populations, il sera procédé au renforcement des mécanismes nationaux de prévention des risques industriels. A cet effet, une évaluation environnementale sera systématique avant dans l'implantation d'unités industrielles sur le territoire national.
- L'Etat aidera les Conseils régionaux dans leurs enquêtes. Une batterie d'enquêtes sera mise en place pour une meilleure évaluation environnementale des projets industriels.
- Pour aider à mener à bien toutes les innovations en matière de protection de l'environnement et des liens entre développement rural et agriculture, il sera créé un Institut Burkinabè du Développement durable à Fada N'Gourma.

28.URBANISME ET HABITAT

La mise en œuvre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain nécessite la mise en place d'un mécanisme véritable qui allie à la fois les acteurs et les moyens juridiques et financiers.

28.1. LES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Les acteurs seront incontestablement l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers, les professionnels du domaine de l'urbanisme et de l'habitat et les populations.

28.1.1. L'ETAT

La mise en œuvre de cette politique de l'habitat et du développement urbain nécessite l'implication à un plus haut niveau de l'Etat en tant qu'acteur principal d'impulsion. Des structures d'appui à caractères stratégiques et opérationnels seront créées en renfort aux structures existantes. On va alors :

- Créer une agence nationale en charge du foncier : cette agence aura l'exclusivité du foncier au Burkina Faso. Elle sera la seule habilitée à traiter avec les propriétaires terriens (vente du foncier et autres transactions) et mettra alors à la disposition des promoteurs immobiliers du foncier pour la production des logements.
- Promouvoir la création d'une Banque de l'Habitat avec un capital mixte: elle aura pour mission essentielle de financer les opérations de viabilisation de terrains, la réalisation de logement, les achats de terrains, les acquisitions de logement, les productions de matériaux locaux de construction etc... La vocation première de cette banque est le financement de tout type de logement. Concernant le logement social, la banque, à travers une convention avec l'Etat, reçoit des fonds destinés au financement du logement social pour le compte de celui-ci.

• Créer une agence nationale de promotion des matériaux locaux : elle aura pour mission essentielle de promouvoir les matériaux locaux de construction. Cette agence va travailler à la valorisation des savoir-faire et des technologies d'utilisation des matériaux locaux mais aussi à l'identification et à la promotion des matériaux locaux les plus économiques.

• Créer une Agence Nationale d'Aménagement urbain:

- La promotion du logement social passe d'abord par la production d'espaces urbains de qualités convenables et dotés d'un minimum de services urbains. La viabilisation des zones aménagées concerne aussi bien les parcelles commerciales que les parcelles sociales. La SONATUR sera transformée en une Agence Nationale d'Aménagement Urbain qui aura pour vocation première de produire des parcelles viabilisées à coûts réduits. Dans la pratique, la combinaison d'une production commerciale et d'une production sociale pourra être envisagée dans le cadre des stratégies de financement.
- Créer une agence nationale de promotion du logement: l'agence nationale de promotion du logement pourrait venir en appui dans la mise en œuvre des programmes de l'Etat en matière de réalisation de logements. Audelà de cette mission, cette structure sera chargée de mener la réflexion sur les stratégies de financement et de production de logements sociaux et de faciliter la réalisation des opérations de promotion immobilière privée dans le respect des textes en vigueur en la matière.
- Créer une agence nationale d'aménagement des cimetières et des places aux héros nationaux : l'agence aura pour mission essentielle d'assister les mairies pour créer dans chaque arrondissement ou ville, un cimetière digne de ce nom. Elle sera en plus chargée de l'érection des places dédiées aux héros nationaux, de leur entretien et de leur restauration.
- La réglementation sur le foncier urbain et sur la promotion immobilière doit évoluer en tenant compte des réalités socio-économiques et du contexte international des affaires, afin d'arrêter l'explosion imminente de cette bombe à retardement que constitue le foncier au Burkina Faso.
- Le financement de la mise en œuvre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain se fera principalement par les ressources publiques, notamment les ressources de l'Etat et celles des collectivités territoriales. Les contributions des ONG et Associations ainsi que du secteur privé sont aussi attendues. Les partenaires techniques et financiers seront sollicités dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.
- 28.1.2. PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES Le programme de logements sociaux prévoit la construction de 60 000 logements sociaux et économiques sur le mandat présidentiel 2021-2025. Il est important de rappeler que ce programme de 60 000 logements sociaux et économiques se réalise dans le cadre d'un partenariat public-privé.

- Le cadre du partenariat public-privé, implique que l'Etat, bien qu'opérant un contrôle sur la qualité et les techniques employés vis-à-vis des normes et règles en vigueurs, n'impose d'une part aucune technologie aux opérateurs du secteur de l'habitat et d'autre part aucun opérateur aux demandeurs de logements. Chaque partie est libre d'opter pour la solution qui répond le plus à ses aspirations.
- A cet effet, pour sa part, l'Etat, en mettant en place une stratégie globale de production en masse de logements, s'engage à encadrer et encourager le secteur privé qui reste le promoteur, par la prise des mesures incitatives suivantes :
 - Arrêt du pillage foncier (opérations de lotissement privés, ventes de parcelles privées des communes, ventes des réserves administratives effectuées par les communes);
 - Mobilisation et mise à disposition d'un foncier sécurisé ;
 - Pré-commercialisation des logements à construire et mise à la disposition des promoteurs de fichiers d'acquéreurs fiables ;
 - Commercialisation par les promoteurs immobiliers des logements à des bénéficiaires économiquement faibles sur la base de critères de sélection établis par l'Etat;
 - Amélioration des mécanismes de financement de l'habitat social;
 - Promotion des constructions en hauteur :

Parallèlement au programme présidentiel de construction de **logements sociaux et économiques, un programme de lotissement à équipements modérés** (**LEM**) sera conçu en vue d'étayer le programme principal. Il consiste à :

- Acquérir des parcelles et procéder à la viabilisation sommaire de cellesci;
 - Concevoir deux types de plans (F3 sur le 80 m2 et F4 sur 100 m2). Les fondations et le dallage seront réalisés sous la supervision du Ministère en charge de l'Habitat et du logement et remis à l'acquéreur du lot, qui réalise le logement à son rythme. L'Etat prend en charge le foncier, et la viabilisation de la fondation de la construction sur des parcelles de 80 ou 100 m² chacune.
 - Les intéressés à ce projet devront s'inscrire auprès du Centre de promotion des logements sociaux (CPLS) de l'Agence nationale de promotion du logement qui sera créée.
 - Une étude sur la viabilisation des zones non-loties (Eau, Electricité et Voiries) sera réalisée en vue d'estimer les parts contributives des différents occupants mais aussi celle de l'Etat, en vue de sa réalisation.

Le budget prévisionnel total du programme présidentiel de construction de **logements sociaux et économiques** est estimé à **60 milliards de F CFA**.

28.1.3. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2021 - 2025

Asphaltage et pavage des rues et amélioration du cadre de vie des principales villes du Burkina Faso: 2 400 km de voirie en Béton Bitumineux (BB) / Pavage pour un montant de 1002 milliards de F CFA.

Pour le quinquennat (2021-2025), il sera mis en œuvre le plus grand projet d'aménagement urbain jamais réalisé au Burkina Faso et dont la finalité est de moderniser le visage urbain et périurbain du pays à travers d'importants travaux d'assainissement. Ainsi, ce sont plusieurs villes dont les chefs-lieux de régions et autres grandes villes du Burkina Faso de par la population, qui vont disposer de mobiliers urbains : bancs, abris de bus, abri-poubelles, lampadaires, bornes lumineuses, d'espaces verts, d'équipements piétonniers et des abaissements pour handicapés.

28.1.4. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES VILLAGES

Le Développement du Burkina passe bien entendu par le développement des villes mais aussi par le développement des villages dans un cadre intégré et harmonieux. Aussi, ma vision pour un Burkina s'inscrivant dans le concert des Nations accorde une place privilégiée aux zones rurales. En effet, le programme prévoit pour chacun des 8000 villages que compte le Burkina Faso les infrastructures et équipements suivants (là où cela n'existe pas encore) :

- Une école primaire
- Deux (2) forages à énergie solaire pour un accès à l'eau potable,
- Une infrastructure destinée à la rétention des eaux de ruissellement et eaux de pluie de façon à permettre aux villages de disposer de l'eau pendant la saison sèche pour du maraichage ou pour abreuver les troupeaux. Cette action sera issue d'une étude de faisabilité.
- Des pistes rurales qui permettent de rallier les villages voisins et les grands axes routiers en toutes saisons ;
- Une électrification par énergie solaire :
 - > Eclairage de nuit des infrastructures publiques
 - Subvention des besoins des ménages afin de rendre l'énergie solaire accessible à tous
- Un centre de soins avec une salle d'accouchement et un local administratif pour la délivrance des actes de naissance et de décès ;
- Une aire de jeux (football);
- Un cimetière organisé (si besoin en est)

28.2. DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES - SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

28.2.1. ACCES A L'EAU

L'accès à l'eau est un des besoins les plus pressants des populations urbaines et rurales du Burkina Faso. Un accent particulier sera donc mis sur la satisfaction de ce besoin vital. En milieu urbain, il sera mis fin aux pénuries criardes d'eau déplorées chaque année, grâce à un programme spécial d'investissement de l'ONEA pour l'exore, la conservation et la distribution de l'eau.

- Le taux de connexion des ménages aux réseaux d'adduction d'eau sera doublé sur les 5 années, et un système de traitement ou de recyclage des eaux usées sera mis en place et dont la mise en œuvre sera suivie par les services en charge de l'hygiène et de l'assainissement de chaque ville.
- Les zones non loties dans les grandes villes bénéficieront de forages pour un approvisionnement gratuit pour la consommation humaine.
- Pour ce qui est de **l'accès à l'eau en milieu rural**, en plus de forages à énergie solaire, chaque village sera doté d'au moins deux autres forages à pompe manuelle et les centres les plus peuplés bénéficieront de mini systèmes d'adduction d'eau, qui permettront soit la connexion des ménages à partir de leur domicile, soit leur approvisionnement à partir de bornes fontaines non loin de leurs domiciles. C'est ainsi plus de **32 000 forages qui seront réalisés sur les 5 ans au profit des 8 000 villages** que compte le pays.
- En plus des systèmes d'adduction d'eau pour la consommation des ménages et des animaux, il sera aménagé dans chaque village une infrastructure de rétention des eaux de pluie pour assurer une activité agricole en saison sèche et permettre aussi d'abreuver le cheptel.

28.2.2. **ENERGIE**

Il n'y a pas d'économie moderne et compétitive sans un secteur de l'énergie performant. Or il est de notoriété publique que le cout et la disponibilité de l'énergie constituent un lourd handicap pour le Burkina Faso. Le pays peine à satisfaire la demande des consommateurs et même quand l'énergie est disponible, elle est à un coût qui annihile toute ambition de productivité et de compétitivité. Il importe donc de s'attaquer à cette situation avec des solutions nouvelles.

De l'analyse de l'existant, il ressort un déficit structurel diurne et nocturne jusqu'en 2018 et que pour la période 2018 2020, le déficit nocturne reste important. D'où l'insatisfaction et la grogne des usagers surtout pendant la

période chaude. En plus de cela de larges portions du territoire restent encore sans aucune connexion au réseau électrique ni d'autres sources d'énergie. Pour y remédier :

Une politique innovante de production et de distribution de l'énergie classique sera engagée, mais elle ne sera pas suffisante sans l'apport des énergies nouvelles et renouvelables. L'approche proposée est de parvenir à un mix énergétique incluant l'énergie thermique, l'énergie hydroélectrique et l'énergie solaire, les autres formes d'énergie renouvelables. Pour la période 2021 - 2025, la répartition de l'énergie sera la suivante :

- 40% d'énergie thermique
- 40% d'énergie solaire
- 10% d'énergie importée
- 10% d'énergie hydroélectrique

Pour optimiser le mix énergétique, les plages de commutation suivantes seront instaurées :

- 8h–16h : Energie solaire + Energie hydroélectrique + Energie importée
- 16h–8h : Energie thermique + Energie hydroélectrique + Energie importée
- La vision est aussi d'opérer une réforme profonde du marché de l'énergie pour permettre l'ouverture de la production au secteur privé sur des bases compétitives. L'Etat gardera toutefois le contrôle des réseaux de distribution, compte tenu du caractère stratégique du secteur.
- Opérer une réforme institutionnelle du secteur de l'énergie : cette réforme se fera en prenant en compte les éléments suivants :
 - L'électricité est un enjeu politique. La mise en œuvre de réformes axées sur le marché dans le secteur de l'électricité présente des défis d'ordre politique que nous assumerons.
 - Les conditions de départ sont importantes. Les réformes axées sur le marché sont complexes et présupposent un réseau électrique déjà largement développé, bien gouverné et financièrement viable. En outre, la création d'un organe de régulation efficace et la constitution d'établissements de vente en gros de l'électricité vont contribuer à porter les performances du secteur aux niveaux de référence et permettre une diminution considérable du coût de l'énergie. Les modes de production par le privé seront étudiés de manière à en assurer la rentabilité.
 - Il n'existe pas de solution universelle. La réforme du secteur de l'électricité est un moyen d'atteindre un but particulier. Ce qui importe en définitive, ce sont de bons résultats pour le secteur, et il peut y avoir différents moyens d'y parvenir. Ces objectifs seront réalisés grâce au rôle dynamique que jouera la SONABEL, complété par l'adoption sélective et

- progressive de réformes axées sur le marché et par des investissements privés ciblés.
- Les objectifs ont évolué. S'il suffisait auparavant de tendre vers la sécurité énergétique dont nous sommes bien éloignés et la viabilité financière, actuellement, nous avons des objectifs stratégiques plus ambitieux pour le Burkina Faso et pour le XXIe siècle, à savoir assurer l'accès universel et décarboniser la fourniture d'électricité. La réforme des marchés va aider à améliorer l'efficacité globale et la viabilité financière du secteur de l'électricité, et à créer un climat plus favorable à l'investissement.
- Les nouvelles technologies impactent le domaine de l'énergie. L'innovation rapide dans le secteur de l'électricité transforme le paysage institutionnel par l'effet combiné de l'exploitation des énergies renouvelables, des accumulateurs et des réseaux numérisés. Il s'agit de nouveaux entrants et de consommateurs qui peuvent avoir la capacité de produire leur propre électricité et/ou d'ajuster leur demande en réponse aux signaux du marché. L'incidence ultime de ces évolutions sur l'organisation du secteur de l'électricité dépendra de la façon dont les organes de régulation favorisent l'ouverture des marchés à de nouveaux acteurs et réaménagent les incitations destinées aux opérateurs en place pour les encourager à adopter des technologies innovantes.

Pour réaliser cette nouvelle vision dans le secteur de l'électricité, d'importants investissements sont prévus.

- Les investissements dans le cadre de la SONABEL se feront en privilégiant les énergies renouvelables à savoir l'énergie solaire et l'énergie hydroélectrique.
 - En ce qui concerne l'énergie solaire dans la mesure où elle sera produite de jour pour une consommation directe, l'investissement sera réalisé comme suit :
 - 90% pour les équipements
 - 10% pour le stockage surtout pour des raisons techniques

Généralement en cas de stockage on a 30% pour les équipements et 70% pour le stockage ce qui conduit à des coûts faramineux pour l'énergie solaire.

De nombreux organismes ainsi que des partenaires au développement pourront être sollicités pour accompagner le Burkina dans la promotion des énergies renouvelables. En incluant la réforme institutionnelle, les investissements s'élèveront à un montant d'environ 759 Milliards dont 261 Milliards pour l'énergie solaire et 154 Milliards pour l'énergie hydroélectrique.

• Au niveau de l'électrification rurale, les investissements de l'Agence Nationale de l'Electrification Rurale (ANER) devraient être orientés exclusivement vers l'énergie solaire avec la participation du secteur privé

dans un partenariat public-privé (PPP). Nous ferons en sorte que dans chaque village :

- L'Etat finance l'acquisition et l'installation de kits solaires au profit des infrastructures publiques telles que l'école, la maternité, le CSPS, le local administratif pour l'enregistrement des naissances et des décès, l'éclairage public, les points d'accès à l'eau de forage, etc.
- L'Etat subventionne au profit des ménages l'acquisition et l'installation de kits solaires.

Les investissements se feront : 30% pour les équipements et 70% pour le stockage. Dans la période 2021-2025, nous prévoyons, pour les 8000 villages que compte le Burkina Faso, des investissements de 50 Milliards F CFA pour les infrastructures publiques et 20 Milliards F CFA pour les ménages en subvention.

28.2.3. INFRASTRUCURES DE TRANSPORT

Les Transports sont un ressort puissant de l'économie. Ce ressort permet d'impulser du dynamisme, d'améliorer les échanges et d'accroître la production des entreprises en facilitant et en réduisant les temps d'acheminement des matières premières et autres produits ou marchandises vers les usines pour ce qui est de la transformation sur place, ou vers l'étranger en ce qui concerne les exportations. Apporter des réformes dans les domaines du transport aérien, de la mobilité urbaine, du transport interurbain, du transport routier rural, du transport fluvial, du transport ferroviaire, dédiés aux biens et aux personnes, permettra d'améliorer la performance de notre économie.

28.2.3.1. TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN

- Mettre en œuvre des liaisons pérennes entre agglomérations secondaires (chefs-lieux de régions et en seconde étape les chefs-lieux de provinces)
- Développer des parallèles (liaisons Est Ouest) de part et d'autre des RN1, RN2, RN3, RN4 et RN5, desservant les villes secondaires
- Réaliser le bitumage progressif du réseau régional et le relèvement du niveau d'aménagement des principales liaisons départementales permettant d'améliorer les conditions de desserte des provinces et d'atténuer leur enclavement. (Coût : 1247 Milliards)

28.2.3.2. TRANSPORT ROUTIER RURAL

 Réorganiser le transport rural selon un schéma articulé autour de deux niveaux : Un premier niveau, souvent constitué par les chefs-lieux des régions, avec des radiales vers les villes-marchés et chefs-lieux de provinces pour les bus, les taxis brousse et les camions ; un deuxième niveau, assuré par les villes-marchés qui jouent le rôle d'hubs secondaires assurant les liaisons avec les villages.

- Dans chaque chef-lieu de province et chaque chef-lieu de région, créer un réseau de pistes rurales avec des radiers et des ponts permettant de relier tous les villages entre eux en toute saison notamment pendant la saison des pluies. Ces réseaux comporteront des branches principales qui viendront s'adosser aux axes principaux. Ceci permettra un meilleur échange entre les localités et ces villages notamment dans le cadre de l'écoulement des produits de chaque terroir.
- Coût des pistes rurales : 370 milliards

28.2.3.3. TRANSPORT URBAIN

- Réaliser l'Asphaltage et le pavage des rues des principales villes du Burkina Faso : 2 400 km de voirie en Béton Bitumineux (BB) / Pavage pour un montant de **1002 milliards de F CFA**.
- Construire une ligne de BRT (Bus Rapide Transit)
- Procéder à l'Implantation du tramway, des circuits et de la construction des gares
- Moderniser le Transport en commun

28.2.3.4. TRANSPORT AERIEN

- Etoffer la Compagnie Aérienne et lui assigner des nouveaux objectifs ambitieux
- Promouvoir les petites compagnies privées de passagers et de fret
- Infrastructures:
 - Achever la construction de l'aéroport international de Donsin à l'horizon 2023, conformément aux normes internationales requises, OACI notamment et le transformer en HUB à l'horizon 2030 (coût du HUB : 50 Milliards)
 - Réhabiliter les aérodromes existants et développer d'autres aérodromes (coût : 100 Milliards)
 - Créer à **Bobo Dioulasso** un centre de maintenance avion à vocation régionale (coût : 15 Milliards)
 - Créer à Bobo Dioulasso un Centre de formation aux métiers du Transport aérien à vocation régionale (Coût : 5 Milliards)

28.2.3.5. TRANSPORT FLUVIAL

- Elaborer une règlementation nationale sur le transport fluvial qui fixe les conditions d'exercice de l'activité, les conditions de sécurité et de sureté, la typologie des services liés au transport fluvial ainsi que le rôle des acteurs (public et privé) dans la gestion du sous-secteur ;
- Organiser le transport fluvial;
- Elaborer un schéma directeur de voies navigables ;
- Inventorier les voies d'eau navigables ;

• Etablir une typologie de la flotte fluviale.

28.2.3.6. TRANSPORT FERROVIAIRE

- Activer la Mise en œuvre du projet CEDEAO relatif à l'interconnexion ferroviaire des pays par les liaisons suivantes :
 - Ligne Kaya Dori Niamey
 - Ligne –Kaya Ansongo (Mali):
 - Ligne Niamey Fada N'Gourma Blitta (Togo)
 - Ligne Ouagadougou Blitta
 - Ligne Niamey Fada N'Gourma Ouagadougou
- L'Etat doit renégocier le bail avec Sitarail pour que les trains soient à nouveau des moyens roulants de service public dans les petites gares pour la revitalisation économique le long du chemin de fer.
- De nouveaux trains voyageurs rapides sont à prévoir et le ministère des transports doit porter ce partenariat gagnant-gagnant. Pas seulement pour le transport des marchandises vers l'inter-land mais aussi et surtout le service public des zones rurales pour mieux les connecter, mieux les ouvrir aux échanges commerciaux.
- L'Etat encouragera la société **Sitarail** à créer un **Musée du Rail à Banfora**. Les projets du TAC en ce domaine en tiendront compte et le respect strict des engagements pris sera attendu de tous les intervenants.

28.2.4. FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Pour faciliter le financement des infrastructures publiques, deux stratégies seront menées en parallèle :

- Renforcer et réorienter l'action de la Caisse Nationale des dépôts et consignation (CDC) vers le financement des infrastructures ;
- Prélever 1/100 sur les consommations des énergies fossiles telles que : essence, gasoil, kérosène, mazout et reversement à un fonds spécial qui appuiera les grandes agglomérations dans la réalisation des projets d'infrastructures.

29.DEVELOPPER LES SECTEURS PRODUCTIFS

29.1. AGRICULTURE ET FILIERE AGRO-SYLVO-PASTORALE

Malgré les actions mises en œuvre, l'autosuffisance et la sécurité alimentaire restent une préoccupation au Burkina Faso. Les performances agricoles sont faibles et plusieurs aléas influencent négativement le secteur de l'agro-business. Ce sont les sécheresses, les attaques acridiennes, la volatilité et l'inégale répartition de la pluviométrie dans l'espace et dans le temps. En plus de ces

facteurs, l'agriculture utilise des outils traditionnels et est faiblement mécanisé. Au regard des difficultés et insuffisances, les actions de ce programme vont prendre en compte des activités innovantes pour une agriculture qui répond aux besoins de l'économie nationale en termes de consommation et d'exportation. En effet, les déficits agricoles sont récurrents et plusieurs acteurs de l'agrobusiness peinent à avoir une activité agro-sylvo-pastorale qui leur procurent un revenu décent. L'accent sera mis sur :

- La structuration des acteurs pour une meilleure production des céréales, des féculents et des fruits et légumes.
- La promotion d'une agriculture performante dans un environnement durable ;
- L'adoption d'une nouvelle stratégie de sécurité et d'autosuffisance alimentaire ;
- L'établissement de liens solides entre agriculture et développement rural afin de contribuer à la protection de l'environnement. A cet effet, l'agriculture familiale qui constitue le moyen de subsistance de la grande majorité de la population sera préservée.
- La lutte contre l'accaparement des terres agricoles par les gros investisseurs.
- La règlementation de la vente des terres agricoles pour éviter que les propriétaires ne vendent toutes leurs terres et se retrouver sans moyen décent de subsistance.
- Le développement de l'agriculture bio au profit des marchés nationaux et internationaux ;
- La promotion des modes de production et de consommation responsables ;
- La promotion et le développement des chaînes de valeur et des alliances productives.

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel de développement des ressources forestières, halieutiques et fauniques. Cependant, il y a une mauvaise stratégie d'exploitation de ces ressources. Les actions phares à mette en œuvre sont :

- La création de Société Anonymes Agricoles spécialisées capables d'employer des jeunes formés aux métiers de la filière agro-sylvo-pastorale ;
- L'appui à la création de GIE ou de coopératives au niveau des maillons de la filière Agro-sylvo-pastorale ;
- La mutualisation et la création de synergies entre les projets des secteurs de l'Agriculture, de l'élevage et des ressources forestières, halieutiques et fauniques;
- La mise en place d'un programme d'équipements de pointe en faveur de la filière Agro-sylvo-pastorale (Programme EQUIA);
- La mise en œuvre d'une action de réduction des disparités d'accès à la terre entre hommes et femmes (programme EQUIAT).

- Encourager la recherche de variétés adaptées au climat et aux sols de notre pays
- Réduire de façon notable le cout des intrants par une meilleure organisation des filières de production et d'importation. Les phosphates de Kodjari pourraient ainsi être associés à des intrants importés pour produire des engrais adaptés à chaque type de plante et de sol.
- Des actions de renforcement seront envisagées après des analysesdiagnostiques des filières majeures de notre économie. Il s'agit de la filière coton, la filière sésame, la filière anacarde, la filière karité, la filière pomme de terre, la filière fruits et légumes, etc.
- Le succès de toutes ces actions dépend d'un certain nombre de paramètres : la maîtrise de l'eau pour certaines spéculations, la réalisation des infrastructures d'appui aux acteurs, la production des intrants et des semences, le renforcement des compétences et l'encadrement des acteurs, l'organisation des acteurs et la facilitation de l'accès aux marchés. Il dépend aussi de la disponibilité et de la sécurisation des terrains agricoles.

Du Foncier rural:

Les mise en chantier de certains ouvrages publics et privés sont souvent retardées par le manque de terrains disponibles tant dans les pôles urbains que ruraux. La disponibilité de terrains industriels dans chaque région et centre urbain est capitale pour le développement.

- Les régions et l'Etat devront s'atteler à trouver une solution à ce défi. Aussi est-il nécessaire de procéder à une révision des lois foncières pour sécuriser la propriété foncière et permettre la mise en chantier des projets. Les Régions seront impliquées dans cette réforme.
- Les Conseils régionaux devront contribuer au recensement des terres rurales pour en acquérir une partie par l'apurement des droits coutumiers et les réserver aux besoins d'investissements dans la région.
- La question de l'accaparement des terres par des élites nationales et firmes internationales devrait être bien étudiée pour protéger l'agriculture familiale, base de subsistance d'une bonne partie de la population.

• Les actions de développement de la filière bétail-viande

Le développement des filières stratégiques est une action phare du programme. En effet, le Burkina Faso étant un pays d'élevage avec d'énormes potentialités, l'accent sera mis sur le développement de de la filière à travers une approche chaine de valeur mettant en relief les actions à mener et les rôles de chaque maillon dans l'atteinte des résultats. Dès le départ, il sera conféré à la filière un statut de « priorité nationale stratégique ». Par la suite, le travail sera fait pour porter un positionnement stratégique de la filière à travers les actions suivantes :

- L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie globale de la chaîne de valeurs de la filière bétail-viande :
- La modernisation de l'élevage ;
- L'appui à l'organisation, renforcement des compétences et professionnalisation des acteurs ;
- La relecture et le renforcement des textes règlementaires et légaux pour un meilleur ancrage des actions à conduire ;
- Le soutien et l'accompagnement à l'orientation stratégique des activités des maillons de la chaîne des valeurs (couples produits/services à développer et les couples produits/marchés) afin d'être en phase avec les besoins du marché global de la filière ;
- L'appui à l'amélioration des conditions d'élevage, à la productivité des animaux et l'introduction d'espèces à haute productivité;
- La mise en place de maillons manquants et l'amélioration de ceux existants de l'amont à l'aval : intrants, production, commercialisation interne, transformation et exportation) ;
- La facilitation de l'accès aux services, aux financements, aux marchés internationaux et la sécurisation des opérations financières des acteurs évoluant dans le marché sous régional ;
- La mise en place d'un comité interministériel élargi aux organisations intermédiaires et aux organisations professionnelles faitières pour assurer le suivi et la veille ;
- La mise en place de mécanismes de collaboration afin de relier les producteurs, les transformateurs et les marchés de consommation ;
- Des abattoirs modernes seront implantés dans les zones de forte production.

29.2. PECHES, PISCICULTURE ET RESSOURCES HALIEUTIQUES

Dans la stratégie de souveraineté alimentaire, la pêche et la pisciculture occuperont une place importante. Une meilleure organisation de l'exploitation des ressources nationales sera entreprise en rapport avec tous les acteurs de la filière.

- L'Etat apportera son soutien aux acteurs de la filière par une fiscalité adaptée et par l'amélioration de la chaine de froid pour permettre l'écoulement des produits de la pêche.
- L'Etat Veillera au contrôle effectif des eaux pour la préservation et l'exploitation des ressources halieutiques pour le revenu national ;
- L'Etat concevra un Modèle de mise en valeur et de structuration de la chaine de valeur des ressources halieutiques (poisson d'eau douce des installations hydroélectrique et maraichage comme pôle économique comme Bagré) et la qualité de l'alimentation.

• Par ailleurs la pisciculture sera promue par un meilleur encadrement des acteurs et leur accompagnement financier pour le développement de leurs activités.

30.CREATION D'UNE AGENCE NATIONALE DU CONTROLE DE LA QUALITE DES ALIMENTS

Le Contrôle de la qualité des aliments, un grand enjeu de santé publique nationale.

- Créer une Agence nationale pour l'inspection et la salubrité des Aliments. Son siège sera installé à Dédougou. Elle travaillera en étroite collaboration avec toutes les administrations publiques (douane, marine marchande, santé);
- Veiller au strict contrôle de l'alimentation inappropriée : Sensibiliser les populations sur les risques de consommation en gras, en sucre et en sodium qui fait des ravages sur les populations (hypertension artérielle et autres) ;
- Contrôler les sucres ajoutés et colorants.

31.INDUSTRIE ET ARTISANAT

La philosophie industrielle de l'Etat sera d'une part d'assurer la transformation sur place des produits du cru pour retenir le maximum de valeur ajoutée dans le pays et d'autre part de fournir à la société des biens courants dont elle a besoin en assurant la fabrication sur place des outils et équipements. A ce titre, l'artisanat jouera un double rôle. Celui de compléter la production industrielle, mais aussi de promouvoir l'artisanat d'art qui renforce la culture du pays et est un stimulant pour le tourisme.

Transformation sur place de la production nationale

L'économie nationale combattra toute politique de l'exportation des ressources naturelles sans valeur ajoutée.

- Nous encouragerons et adopterons une fiscalité stimulante au service de l'augmentation du revenu national par incitation fiscale à l'implantation d'unités industrielles dans le pays.
- L'Etat fera en sorte que la majorité de la production nationale soit transformée sur place.
- L'Etat doit s'investir dans un rôle d'entrepreneur ou d'incitateur à l'entreprise en choisissant les principales filières à soutenir pour la transformation. Ainsi les filières suivantes seront encouragées.

Pour le coton :

- Installer au moins une filature dans les régions à forte potentialité de production ;
- Installer une Usine de tissus et pagnes ;
- Installer une Usine de coton médical, couche de bébé, coton hygiénique et bien d'autres produits ;
- Installer une Fabrique de serviettes, draps de lit, tee-shirt et bien d'autres produits dérivés du coton ;
- Les forces de défense, les écoles et les élèves doivent être vêtus par du tissu fabriqué localement. L'Etat doit pouvoir permettre à ces unités sur 10 ans de pouvoir assurer cette production.
- L'Etat doit augmenter les taxes sur les produits similaires importés pour permettre le développement de la production locale.

Le karité:

Nous avons le pays qui a le plus de karité naturel ; encourager les unités de production à faire des produits finis comme

- Beurre de karité;
- Produits cosmétique, (pommades, savons)
- Alimentaire;
- Pharmacopée

L'élevage:

- L'installation à Ouaga et Bobo de nouveaux abattoirs une vraie industrie de la viande ;
- Créer une chaîne de froid de l'abattage aux rayons des magasins au Burkina et dans la sous-région ;
- Diminuer l'exportation des animaux sur pieds
- Inciter le privé à se moderniser

Sésame et noix d'acajou

- Mettre en place de nouvelles unités de transformation ;
- Contrôler les achats bord champs
- Mettre en place une structure (comme SOFITEX) pour mieux organiser la production, l'achat et la vente ;

Céréales (maïs – riz – sorgho – mil)

- Inciter les brasseries locales à utiliser du maïs local ;
- L'Etat doit mieux organiser le secteur ;
- Mettre en place de silo de stockage;
- Inciter le circuit de vente à mieux conditionner les farines de céréales.

Féculents et tubercules (ignames-patates douces-manioc-pèssa ou fabirama)

Encourager l'installation d'une unité de transformation de ces produits du terroir à Léo (unité agro-alimentaire).

Industries extractives

Les industries minières sont porteuses d'énormes richesses, nous pouvons en profiter exiger au moins 40 % des parts des exploitations minières affectées par des investisseurs étrangers. Pour ce faire, il faut :

- Raffiner la majorité des produits sur place avant l'exportation ;
- Installer des raffineries d'or et autres métaux précieux au Burkina Faso ;
- Interdire l'exportation de métaux non finis.

Industrie pharmaceutique

- Mettre en place un comité de recherche qui regroupera les chercheurs, les pharmaciens, et les tradipraticiens ;
- Rendre les produits d'inspirations traditionnelle accessible aux populations à travers un circuit de distribution lié aux pharmacies ou un circuit plus moderne que l'existant;
- Lutter contre la circulation des faux médicaments non homologués ;
- Communiquer sur les produits made in Burkina;
- Créer une vraie filière d'industrie pharmaceutique en réunissant des chercheurs à travers des médicaments (exemple du FACA) et organiser le secteur pour permettre l'exploitation des produits ;
 - Nous devons mettre en place pour chaque filière un cadre institutionnel de référence contrôlé par les nationaux ;
- Instituer des foires dans chaque région et inciter les meilleurs producteurs dans les différents domaines.
- Chaque année, certaines de nos ambassades devraient organiser des foires de produits burkinabé;
- Nos ambassades comme celles en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Canada, en France et bien d'autres pays à fortes potentialités de ressortissants devraient disposer d'un centre culturel burkinabé, disposant d'une bibliothèque. Chaque semaine diffuser un film burkinabé ou inviter des artistes nationaux à s'y produire. Une vraie plateforme de promotion de la culture burkinabé,
- Organiser les opérateurs économiques burkinabés à l'extérieur du pays en chambre de commerce locale : exemple : la chambre de commerce Ivoiro burkinabé, la chambre de commerce ghanéo burkinabé.

L'Etat burkinabé doit chercher des partenaires pour installer les unités suivantes :

- Lait : usine de fabrication du lait en poudre et en légende à base du lait de vache (exemple bonnet rouge, du beurre et fromage) ;
- **Papier** : unité de fabrication du papier à partir des tiges de coton et de céréales ;

- **Sucre** : installer une deuxième unité de production du sucre dans l'Est du pays ;
- Thé : la relance de la production du thé

32.SECTEUR PRIVE ET CREATION DE RICHESSES

Pour favoriser la création de richesses il est impératif de corriger les insuffisances du climat des affaires et renforcer les acquis de la sécurisation des investissements. Il en découle les actions suivantes :

- Elaborer un document cadre de référence de la politique d'investissement sous la forme appropriée (loi d'orientation, charte des investissements...) en vue de définir les principes généraux régissant l'investissement en général et les mécanismes de sa sécurisation en particulier;
- La justice burkinabé doit connaître une profonde mutation pour être apte à offrir les garanties de sécurité nécessaires à tout investisseur intéressé par les gisements d'opportunités dont dispose le Burkina Faso.
- Faire en sorte d'améliorer la qualité et la fiabilité de la justice en vue de renforcer la pertinence et l'équité des décisions rendues de manière à rassurer et mieux protéger les investisseurs
- Assurer une plus grande indépendance et une plus grande intégrité des magistrats, et une stricte application des règles déontologiques.
- Poursuivre la création et l'installation des tribunaux de commerce et la formation des magistrats et autres auxiliaires de justice ; les mécanismes d'arbitrage, de médiation et de conciliation : renforcer les textes de loi au niveau national en matière d'arbitrage, de médiation et de conciliation (textes juridiques de base), comme par exemple désigner clairement le juge de l'exéquatur, adopter une loi sur la médiation commerciale pour plus de célérité dans la procédure d'homologation des protocoles d'accord et de renforcer les capacités du CAMC-O en vue de sa déconcentration sur l'ensemble du territoire.
- Finaliser la relecture de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière pour assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif juridique sur le foncier :
- Mettre en place un système informatisé de gestion du patrimoine, du fichier domanial et foncier et de regrouper tous les intervenants de la chaine de délivrance des titres de propriété en un seul lieu (Guichet Unique du Foncier), pour réduire les conflits de compétence qui entravent le traitement diligent des dossiers.
- Mettre en place le statut de l'entrepreneur afin de limiter l'informalisation croissante de l'économie à travers la mise en place de services innovants

adaptés aux besoins des acteurs éligibles (services d'information, de formation, accompagnement, etc.);

- Mettre en place des GIE et les encadrer pour un meilleur épanouissement des membres ;
- Développer les filières et des chaines de valeurs ;
- Développer la finance inclusive ;
- Développer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes à travers la mise en relation d'affaires, la création d'opportunité de partenariats dans la sous-région ;
- Accompagner les entreprises dans la digitalisation et la dématérialisation des supports de l'entreprise ;
- Développer l'agriculture durable, surtout des acteurs du monde rural organisés en GIE ou en associations professionnelles sectorielles à travers la promotion des méthodes de production utilisant des moyens appropriés ;
- Accompagner les entreprises dans la prévention et la gestion des risques ;
- Créer des relations de confiance entre les entreprises et les administrations, notamment les administrations fiscales, douanières et de protection sociale;
- Sauver les entreprises en difficultés du fait des effets de l'insurrection populaire de 2014 ;
- Mener des activités de relance économiques des entreprises en difficulté du fait du Covid19 :
- Promouvoir en partenariat avec les opérateurs économiques et les institutions de financement, des mécanismes innovants de financement des exportations ;
- Restructurer et mettre niveau les entreprises stratégiques afin de contribuer à la construction de véritables chaînes de valeur nationales :
- Lutter contre la délinquance en affaires (corruption, contrefaçon, fraude) afin de créer les bases d'un développement harmonieux dans un environnement concurrentiel;
- Renforcer les capacités professionnelles des acteurs du secteur privé (les entreprises et les institutions d'appui aux entreprises);
- Développer la recherche innovation en faveur du secteur privé. Cette action sera réalisée en concertation et avec l'implication des structures en charge de la recherche et la diffusion des résultats des recherches;
- Promouvoir des partenariats public-privé dans la réalisation de très grands projets.
- Appuyer le développement et la compétitivité des entreprises à travers l'amélioration de la qualité des infrastructures d'appui aux entreprises,

l'accès et l'accessibilité à des facteurs de production (eau, électricité, téléphone, internet) de qualité ;

- Faire appliquer la règlementation relative à la comptabilité (obligation de tenue de comptabilité, dispositions relatives au dépôt des états financiers);
- Prendre en compte des acteurs du secteur informel comme cible des CGA puis leur accorder des avantages fiscaux et non fiscaux.
- Conditionner l'accès à certaines infrastructures et au financement à la formalisation des entreprises dites informelles ;
- Adopter un régime intermédiaire en plus des régimes du Réel Normal d'Imposition (RNI) et du Réel Simplifié d'Imposition (RSI) et amener certains acteurs qui se disent informel à tenir la comptabilité et déposer des états financiers suivant le Système Minimal de Trésorerie (SMT). L'impôt à payer serait donc fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé.
- Faciliter davantage les procédures de création d'entreprises (action complémentaire pour la création d'entreprises, le suivi des entreprises créées par des institutions spécialisées);
- Suivre et coacher les groupements et associations professionnels d'entreprises informelles ;
- Organiser les groupements et associations professionnels du secteur informel et groupements et association professionnels des petites et moyennes entreprises ;
- Adopter un business modèle d'accompagnement qui prend en compte les avantages attendus d'un meilleur dispositif d'accompagnement des petites entreprises. Dans une telle démarche, il faut faire en sorte qu'il soit plus rentable d'être formel que de se maintenir dans le secteur informel.
- Mettre l'accent sur la mise en œuvre de projets de soutien aux activités d'information, de sensibilisation, de formation et de formalisation du secteur informel;
- Travailler à la mise en synergie des institutions et autres initiatives d'accompagnement des acteurs du secteur informel.
- Les services de pépinière d'entreprises : Ils sont destinés à faciliter la création d'entreprises en apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services. En particulier, elles vont permettre le démarrage réussi de jeunes entreprises à travers la mise à disposition des acteurs, de services adaptés à leurs besoins ;
- Les services d'incubateurs d'entreprises : L'incubateur est une solution qui s'adresse aux porteurs de projet ayant une idée à fort potentiel (entreprises innovantes, technologiques ou très spécialisées), le but étant de leur proposer un environnement de travail et une mise en réseau optimale pour une croissance rapide ;
- Les services d'accélérateurs d'affaires : ils sont destinés à rendre viable et cela dans les délais les meilleurs, des entreprises à fort potentiel de

développement à travers l'accompagnement d'entreprises ayant franchi les premières étapes de fondation d'une affaire. Il s'agit des entreprises ayant terminé la phase « d'adolescence », ce qui signifie qu'elles sont autonomes, mais requièrent des conseils et des soutiens soit de l'Etat, soit de leurs pairs ou des institutions d'accompagnement financiers et non financiers pour renforcer leurs positionnement sur le marché;

- Les services de couveuses : elles s'adressent aux porteurs de projet (entreprises non encore créées) qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement renforcé et adapté pour lancer leur activité. Il s'agit de faciliter le passage de l'idée de projet au projet ;
- Les services hôtels d'entreprise: il s'agit de créer des solutions qui s'adressent aux entreprises créées et ayant une durée de vie au moins supérieur à un an et qui ne peuvent donc plus être hébergées en mode pépinière d'entreprise. Il offrira des services partagés, à des tarifs inférieurs à ceux de la pépinière.

33.PROMOUVOIR UNE GESTION EFFICIENTE ET TRANSPARENTE DU SECTEUR MINIER

Le secteur minier burkinabè est frappé par un manque de vision prospective et est ainsi loin de jouer le rôle qui devrait être le sien. C'est pourquoi notre vision est d'œuvrer à faire du secteur minier à la fois le moteur d'une croissance durable et soutenue de notre économie, un instrument de modernisation et de plein épanouissement du pays, et un outil de construction de notre nation sur la base de nos valeurs d'intégrité et solidarité. Elle s'inscrit donc résolument dans le concept de « **Mine Responsable** » avec pour principes directeurs :

- La reconnaissance et acceptation des intérêts des partis prenantes (dialogues et processus participatifs)
- L'anticipation des conflits et de leurs impacts
- La transparence et l'équité
- Le respect des engagements et des bonnes pratiques (droits humains, diverses lois sur le travail et les bonnes pratiques)
- La prise en compte des responsabilités sociétales.
- Le suivi et contrôle des engagements
- La redevabilité :

L'Etat dans l'exercice de ses prérogatives de puissance publique interviendra, dans ce domaine en tant qu'institution de soutien dans la promotion et la régulation du secteur.

Pour les investissements miniers, il fera appel à l'initiative privée pour un développement minier adapté aux exigences d'évolution d'un secteur minier moderne et compétitif, sur les bases suivantes :

- Respect du droit de propriété
- Sécurité de jouissance du droit de propriété
- Obligation d'effectuer les travaux convenus
- Respect des règlementations en vigueur
- Possibilité de recours à l'arbitrage
- Connaissance préalable des règles du jeu par chaque partie
- Transparence et équité dans le traitement des dossiers.

Il en d'écoule les orientations stratégiques suivantes :

- Améliorer le cadre juridique, économique et financier régissant l'investissement minier pour le rendre plus incitatif pour les opérateurs miniers, plus rémunérateurs pour l'Etat, et accepté des communautés riveraines des sites miniers.
- Optimiser les exploitations minières pour en dégager des bénéfices profitables aux parties prenantes
- Appuyer le développement des collectivités riveraines des sites miniers dans les domaines suivants : emploi local, flux migratoire, approvisionnement en biens et services locaux, investissements socio-économiques, impacts environnementaux et sociaux, réinstallations, fermeture de la mine et exploitation artisanale
- Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration minière
- Veiller à la protection de l'environnement

L'objectif global est de valoriser les ressources minérales dans un climat apaisé par :

- La meilleure exploitation des richesses minérales dans le but de créer une économie forte, compétitive et susceptible de réduire la pauvreté et les disparités.
- La détermination de la contribution du secteur minier au développement local et national, tout en protégeant l'environnement.
- Le renforcement de l'organisation du contrôle et du suivi des activés minières sur le terrain.

34.COMMERCE ET SERVICES

34.1. COMMERCE INTERIEUR ET EXTERIEUR

La position géographique de notre pays, la nécessité d'assurer un approvisionnement régulier de la population nous invite à faire du Burkina Faso un pays de commerce et de services. Pour cela, il est impératif de :

- Revoir le cadre organisationnel de notre commerce intérieur et extérieur, d'assurer une synergie entre commerce, télécommunications et transports. Cette synergie permettra de réduire les coûts d'approvisionnement et facilitera l'écoulement de notre production sur les marchés intérieur et extérieurs.
- Lutter contre les monopoles qui renchérissent l'offre sans pour autant garantir la qualité des produits commercialisés. Le jeu de la concurrence permet d'offrir au consommateur un large éventail de produits au choix et à des prix avantageux. Mais la concurrence doit être loyale et c'est pourquoi l'Etat sera garant de cette loyauté en jouant le rôle d'arbitre de la concurrence.
- L'Etat travaillera avec les organisations de commerçants et des consommateurs pour assurer à tout moment l'équité dans l'offre de produits.
- Les entraves à l'exercice du commerce seront abolies et les autorisations d'importation et d'exportation seront revues pour alléger au maximum le dispositif administratif qui est souvent source de bureaucratie et d'abus divers.
- Un accent particulier sera mis sur la lutte contre les fraudes et la concurrence déloyale, de manière à permettre à chaque membre de la profession d'exercer dignement son métier.
 - Il faut avec l'aide des collectivités réorganiser et reconstruire ces marchés avec une architecture plus moderne et adaptée. Les marchés d'arrondissements des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso doivent être rebâtis et si et si possible en hauteur là où la situation l'exige. Cela permettra une meilleure organisation des marchés et une meilleure circulation dans et autour des dits marchés. La même politique sera répliquée dans les régions.
 - Des marchés spécialisés seront créés dans les grands centres urbains
 - Marché des grossistes ;
 - Marché des produits électroniques, informatiques et divers ;
 - Marché des voitures neuves et d'occasion ;
 - Marchés de fruits et légumes et autres ;
 - Etc. ...
 - Des grands marchés seront construits aux villes frontalières comme Cinkansé, Dakola afin de développer l'économie locale.
 - Des ports secs seront construits dans les villes frontières avec possibilité d'une zone franche, comme : Niangoloko, Bittou, Dakola
 - Le commerce dans les rues sera mieux organisé :

- Inviter l'informel à intégrer les marchés construits et les endroits dédiés à leurs activités;
- Inciter l'utilisation des boutiques intégrées aux constructions en lieu et place des kiosques, cela permettra en ville de respecter les 1,5 mètres règlementaires entre la chaussée et la construction ;
- Encourager le développement de « grandes surfaces » nationaux avec des rayons de produits burkinabés. Les commerces seront invités à mettre l'accent sur la propreté et la convivialité au sein des magasins

34.2. SERVICES

De par sa situation géographique de carrefour de l'Afrique de l'Ouest et de pays enclavé, le Burkina a vocation pour privilégier le secteur des services où il peut être très compétitif pourvu que les dispositions idoines soient prises pour assurer un développement du secteur.

- Il s'agira de développer les infrastructures nécessaires à la productivité des services, en particulier les infrastructures de télécommunications ;
- De former une main d'œuvre compétente et d'adapter la fiscalité aux besoins du secteur des services pour encourager la création d'entreprises de services par les nationaux ;
- De réduire le cout des facteurs mais aussi attirer vers le pays les grandes entreprises de services

35.ORGANISATION DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

35.1. CONSTAT SUR LA TRANSITION NUMERIQUE AU BURKINA FASO

La révolution technologique basée sur le numérique va entraîner un bouleversement total et qualitatif dans la vie des nations, des peuples et des pays du monde entier. Elle va permettre la connexion jamais égalée des personnes, des objets, le développement de la télémédecine, des voitures autonomes, du télétravail, de la réalité virtuelle et augmentée, de l'intelligence artificielle, le e-Banking, le mobile money, la e-santé, la e-agriculture, la e-éducation, etc. Au Burkina Faso, nous sommes loin de pouvoir profiter des bienfaits de l'économie numérique. Au contraire on note que :

- Des anomalies ou incongruités au niveau de l'ARCEP qui est normalement un organe de régulation et de contrôle et qui gère à la fois le Fonds de service Universel des Télécommunications et les Projets sur le terrain.
- •On note l'absence d'une école d'élites des TIC au Burkina-Faso. Les universités créées çà et là souffrent d'un manque criard de moyens et d'équipements d'où parfois une formation au rabais. Les femmes sont insuffisamment représentées dans les filières des TIC.

- On note l'absence de synergie entre les écoles ou universités des TIC au Burkina Faso.
- Dans les différents projets et programmes, la part financière de l'état Burkinabé n'est pas très souvent décaissée à temps d'où des décalages dans le calendrier de mise en œuvre ou l'exécution de certains projets ou programmes.
- Il y'a un faible niveau d'appropriation des TIC au sein des populations, des entreprises et de l'Administration Publique.
- Les coûts exorbitants des services TIC ne permettent pas leur accès aux populations.
- La vétusté et l'insuffisance des infrastructures et des équipements ne plaident pas en faveur de l'émancipation des TIC.
- Au niveau de l'Administration, les TIC restent tributaires de la seule source d'approvisionnement électrique publique (SONABEL).
- Au niveau des opérateurs de téléphonie fixe et mobile (ONATEL, TELMOB, TELECEL ET ORANGE), le rôle de Régulateur et de contrôleur que les différentes agences de l'Etat devraient jouer par rapport aux opérateurs de télécom n'est pas tenu.
- Ainsi que ce soit en matière de qualité ou de coûts ou de disponibilité, on ne sent pas la présence d'un contrôleur ou d'un régulateur car ces trois paramètres ne sont pas maîtrisés.
- Il n'y a pas de coordination ni de concertation entre les opérateurs de télécom, qui aurait pu se faire sous l'égide de la Gouvernance de tutelle.
- Vu du côté des usagers et des utilisateurs des TIC au Burkina, la qualité d'ensemble des services fournis est très modeste voire médiocre.
- Par contre les coûts des prestations proposées sont excessivement élevés (les plus élevés de la sous-région) ce qui fait que les rapports qualité/prix sont très faibles.
- Les tarifs internet sont parmi les plus élevés du continent.
- La disponibilité des différents réseaux fournis par les opérateurs est d'un piètre niveau avec des coupures fréquentes, des temps de coupure très longs.
- De nombreuses zones du territoire national ne sont pas couvertes notamment par la 3G et la 4G.

35.2. VISION EN MATIERE DE TIC

Par rapport à ce qui précède, la vision que j'ai pour le Burkina Faso en matière de TIC (Technologies de l'Information et des Communications) est basée sur les idées maîtresses suivantes :

 Refonder la Gouvernance des TIC et créer une nouvelle gouvernance unicéphale avec de nouveaux textes législatifs adaptés. Cette entité regroupera l'ensemble des meilleures compétences locales et sera dotée des outils de dernière génération pour lui permettre de gérer de façon efficiente l'ensemble des projets liés aux TIC.

- Créer un organe de contrôle et d'audit, doté d'excellentes compétences locales en matière de TIC et d'outils de dernière technologie. Cet Organe indépendant aura notamment pour mission le Contrôle de la Gouvernance et des opérateurs de télécoms.
- Mettre les TIC au centre du processus de développement de notre pays.
- Mettre à la disposition de tous (Administrations, entreprises, sociétés, associations, particuliers, etc.) des services TIC de qualité, à des coûts bas, sur toute l'étendue du territoire
- Entreprendre un vaste programme de sensibilisation voire de formation de tous à l'utilisation des services TIC et développer un environnement propice à l'instauration de la confiance numérique
- Développer une infrastructure large bande de qualité sur l'ensemble du territoire
- Faire des TIC un levier durable de la transformation de l'Administration publique et des autres secteurs porteurs de développement
- Développer l'expertise numérique nationale
- Intégrer le numérique dans le système éducatif
- Développer une économie numérique équitable et inclusive dans laquelle chaque administration, entreprise ou citoyen disposera d'un accès fiable et à bon marché aux réseaux de TIC.

Pour ce faire, les actions concrètes suivantes seront menées :

- Réaliser des Investissements importants dans les TIC
- Promouvoir l'E-Gouvernance (gouvernance électronique)
- Stimuler et développer les entreprises de nouvelles technologies
- Installer Internet Haut débit dans toutes les principales localités du pays et couvrir l'ensemble du territoire en réseaux à l'aide de la fibre optique et un ensemble d'antennes satellitaires telles que les VSAT
- Entreprendre un vaste programme de sensibilisation voire de formation de tous à l'utilisation des services TIC
- Supprimer la TVA et les droits de Douanes sur les produits et équipement TIC
- Estimation du coût de l'investissement nécessaire sur la période 2021-2025 : **510 Milliards F CFA,** conformément au tableau de l'annexe 4.

36.CREER UN CADRE PROPICE AUX INVESTISSEMENTS

Amélioration de l'environnement général des affaires

L'environnement des affaires au Burkina Faso figure parmi les moins incitatifs au monde. Les raisons découlent d'un certain nombre de facteurs qu'il convient de revoir pour une meilleure attractivité de notre pays pour les investissements.

- 1- La paix sociale, la sécurité et la stabilité du cadre général des affaires. Il n'y a pas d'investissement sans paix et sécurité, d'où la nécessité comme souligné plus haut d'assurer par tous les moyens la paix sociale, la sécurité des personnes des biens.
- 2- La sécurisation juridique des investissements.

Le dispositif de sécurisation des investissements privés en vigueur (dispositions de protection prises au niveau national et au niveau des accords bilatéraux et multilatéraux), malgré les garanties offertes et les réformes opérées, présente encore de graves faiblesses.

En effet, la justice burkinabè envoie de plus en plus, de nombreux signaux négatifs au monde des affaires, en rendant des décisions très controversées sur de nombreuses affaires commerciales. Ces décisions renforcent le sentiment d'insécurité et les appréhensions de certains investisseurs nationaux et internationaux. Par ailleurs, le manque de célérité dans la mise en œuvre des décisions de justice constitue une entrave importante à une saine exécution des contrats.

- Un programme spécial d'appui à la justice sera élaboré pour permettre le traitement rapide et équitable des différends. Il s'agira en particulier de poursuivre la création et l'installation des tribunaux de commerce et la formation des magistrats et autres auxiliaires de justice; les mécanismes d'arbitrage, de médiation et de conciliation seront renforcés par l'adoption de textes juridiques de base.
- Organiser une relecture de la loi portant Réforme Agraire et Foncière pour assurer la cohérence d'ensemble du dispositif juridique sur le foncier.
- Aucun investissement ne peut être compétitif s'il n'est porté par des infrastructures modernes et à cout abordable. C'est pourquoi la qualité des infrastructures sera une priorité d'action pour le gouvernement qui devra mettre à la disposition de l'économie nationale des infrastructures physiques de qualité telles que les routes, l'électricité, l'approvisionnement en eau, les télécommunications, les aéroports, etc. Il sera mis à la disposition des entreprises un accès facilité à l'internet haut débit.
- Une agence nationale de promotion de l'investissement sera créée avec pour objectif d'assurer un meilleur accueil aux investisseurs et un

- regroupement en guichet unique de toutes les formalités de création d'entreprises et de facilitation des actes légaux et règlementaires.
- Des formations techniques et professionnelles seront initiées et consolidées afin de fournir du personnel qualifié aux entreprises. Celles-ci seront encouragées par l'état à embaucher des jeunes par des mesures incitatives et une facilitation des procédures.
- Il sera procédé à une **réforme fiscale d'ensemble pour assurer plus d'équité en élargissant l'assiette fiscale et en réduisant les taux d'imposition**. Cette réforme sera aussi l'occasion pour l'Etat d'assurer une équité fiscale entre citoyens et une solidarité sociale en opérant une redistribution des richesses en faveur des plus démunis.
- Les PME seront encouragées à adopter des systèmes comptables simplifiés appropriés qui permettront d'avoir un minimum d'informations sur leurs activités. Les PME seront encouragées à respecter les dispositions relatives à la comptabilité et au dépôt des Etats financiers. Elles seront aidées en cela par les Centres de Gestion Agréés (CGA) et autres centres spécialisés. L'accès à certaines facilités et aides sera conditionné à la formalisation de leurs activités.
- Il est indispensable que le secteur informel soit soutenu et encouragé à se formaliser.
- Un régime fiscal intermédiaire sera introduit en plus des régimes du réel Normal d'Imposition (RNI) et dur réel Simplifié d'Imposition (RSI) pour amener progressivement les acteurs du secteur informel à tenir une comptabilité et déposer des états financiers en échange d'un adoucissement de la fiscalité.
- Une meilleure règlementation du commerce sera opérée pour permettre de protéger l'activité des détaillants face aux menaces des grossistes.
- Une relecture du cadre juridique de la microfinance en vue de l'améliorer.
- Une refonte et une rationalisation des ressources allouées aux fonds nationaux au profit des entrepreneurs et porteurs de projets.
- La création d'un dispositif de facilitation de l'accès au financement des acteurs de l'économie informelle (lignes de crédit, cautions mutuelles, cautions solidaires etc.).
- L'opérationnalisation du bureau d'information sur le crédit (CIC). Ce dispositif devra contribuer à la résolution des problèmes de surendettement et du coup, améliorer la qualité de l'appréciation des dossiers de demande de crédit des agents économiques. Il participera également, à l'assainissement du secteur financier et à la responsabilisation des demandeurs de crédits.
- Il sera créé un Centre de Services de Développement des Entreprises (CSDE). Ce centre apportera tout le soutien nécessaire aux entreprises. Il rationalisera les interventions des multiples institutions d'accompagnement des entreprises (CCI-BF, MEBF (CEFORE et CEFAC), CGA, CAMC-O,

AFP-PME, ABMAQ, APEX-Burkina, BRMN, CMA-BF, Chambre d'Agriculture, etc.). Au regard de la diversité des structures et des possibilités de chevauchements, il sera opéré une rationalisation et un mécanisme de synergie entre les structures afin de rendre les interventions plus efficientes.

IV. PROMOUVOIR L'INTEGRATION REGIONALE ET S'INSERER DANS UN MONDE DE PAIX ET DE FRATERNITE

Le Burkina Faso nouveau doit se construire en ayant comme ligne directrice l'insertion dans une Afrique unie politiquement et économiquement. C'est pourquoi toutes les politiques de développement économique et social doivent être en parfaite harmonie avec les stratégies adoptées au plan régional pour atteindre l'objectif de création d'une union africaine.

- La diplomatie du Burkina œuvrera par cercles concentrique de priorité allant de l'UEMOA à l'Union Africaine en passant par la CEDEAO.
- Le Pays travaillera à consolider ses rapports et sa coopération avec les voisins immédiats dans le cadre des organisations régionales auxquelles il appartient.
- Le traité d'amitié et de coopération avec la Cote d'Ivoire doit être suivi et renforcé, compte tenu des liens historiques, sociaux et économiques entre les deux pays. De même le corridor Ouagadougou- Accra devra être renforcé pour tenir compte du volume des échanges qui transitent par le port d'Accra. Il en est de même pour les corridors avec le Togo et le Bénin dont les ports constituent des débouchés importants pour les importations et exportations du Burkina Faso.
- Les grands axes d'infrastructures de la CEDEAO recevront une attention particulière dans la mise en œuvre par notre pays des tronçons qui le concernent.
- Vu la position de carrefour de notre pays en Afrique de l'Ouest, un accent doit être mis sur l'application des textes régionaux en matière de libre circulation des personnes et des biens. Le pays devra faciliter la circulation de ses citoyens et ceux des autres pays à travers son territoire en luttant contre les tracasseries diverses sur les routes et les frontières. Les postes de contrôle juxtaposés de la CEDEAO et de l'UEMOA seront poursuivis et améliorés.
- Nous allons faire en sorte que la carte d'identité Biométrique de la CEDEAO adoptée en décembre 2015 soit mise à la disposition des citoyens burkinabè pour hâter l'avènement de la citoyenneté CEDEAO. Cette carte est valable sur tout le territoire de la CEDEAO et son détenteur peut aller partout avec

- elle, résider et s'établir dans n'importe quel pays sans aucune discrimination. Elle sera d'un avantage certain pour les milliers de Burkinabè qui vivent dans les pays de la CEDEAO.
- La diplomatie du Burkina Faso doit en outre assurer un plein rayonnement de notre pays en Afrique et dans le monde et ce sur tous les plans de l'activité humaine. C'est pourquoi il importe qu'une politique vigoureuse soit engagée pour appuyer et soutenir tous les candidats burkinabè aux postes dans les organisations internationales. Une cellule stratégique sera mise en place au sein du Ministère chargé des Affaires Etrangères pour planifier ce soutien constant à nos compatriotes désirant faire carrière dans les organisations internationales.
- Conscient de l'importance de **l'apport de la Diaspora burkinabè dans le développement économique et social**, une place importante sera accordée à celle-ci. L'expertise de la diaspora sera mise en exergue et il sera fait appel sous diverses formes aux compétences de nos compatriotes de l'extérieur pour la mise en œuvre de nos principaux axes stratégiques de développement.
- Pour assurer une pleine participation des Burkinabè de l'extérieur dans les choix fondamentaux de notre pays, les conditions d'enrôlement et de vote des Burkinabè de l'étranger seront révisées pour permettre la participation de leur grande majorité dans les élections au Burkina Faso.

Ainsi donc, notre peuple, dans sa composante intérieure et extérieure, sera uni pour ensemble bâtir le grand Faso, le Faso nouveau dont nous rêvons pour les générations présentes et futures.

CONCLUSION

Chers compatriotes,

Dans les grandes lignes ci-dessus, j'ai résumé ma vision pour une société burkinabè de paix, de concorde et de progrès partagé. Cette vision peut paraitre par endroit bien ambitieuse au regard de nos réalités actuelles. Mais j'ai foi en la capacité du peuple burkinabè à surmonter les obstacles actuels et les défis importants de sécurité, de justice et de développement.

Ensemble et unis, nous pouvons à travers les prochaines élections, tourner une nouvelle page de notre histoire politique, et entamer une véritable restauration de notre démocratie. Nous le pouvons à condition que chacun, par une introspection personnelle, se remette en cause et adopte de nouveaux comportements faits de tolérance, de probité et de rigueur dans la gestion de la chose publique.

Nous le pouvons si adoptons une autre conception de nos rapports inter personnels, une autre façon de faire la politique. Nous le pouvons si ensemble nous assurons un scrutin apaisé, libre et transparent qui laisse s'exprimer la volonté de notre peuple. Alors agissons ensemble pour une prospérité partagée.

Kadré Désiré OUEDRAOGO

ANNEXES

ANNEXE 1 : PROGRAMME ROUTIER 2021-2025 : ROUTES BITUMEES (RB) Programme 2021-2025 : Projet d'asphaltage et de pavage

de rues des principales villes du Burkina Faso (chefs-lieux de provinces et poids démographique)

N° d'ordre	Villes	Population (hbts)	Voiries à construire	Coût/km (millions)	Coûts (milliards)
		(112 63)	(km)		(mmarus)
1	Andemtenga	75 025	20	300	6
2	Arbinda	125 492	20	300	6
3	Bama	93 385	20	300	6
4	Banfora	153 574	<mark>60</mark>	500	30
5	Bani	78 535	20	300	6
6	Barsalogho	110 382	20	300	6
7	Batié	29 000	30	300	9
8	Bilanga	129 616	20	300	6
9	Bittou	101 823	20	300	6
10	Bobo Dioulasso	<mark>806 939</mark>	100	800	<mark>80</mark>
11	Bogandé	118 154	30	300	9
12	Boromo	34 600	30	300	9
13	Boudry	106 265	20	300	6
14	Boulsa	110 182	30	300	9
15	Boussé	53 310	30	300	9
16	Boussouma	109 446	20	300	6
17	Dano	46 557	30	300	9
18	Dédougou	118 727	<mark>60</mark>	500	30
19	Diapaga	27 878	30	300	9
20	Diébougou	17 937	30	300	9
21	Djibo	84 376	30	300	9

22	Dori	<mark>145 764</mark>	<mark>60</mark>	500	30
N° d'ordre	Villes	Population (hbts)	Voiries à construire (km)	Coût/km (millions)	Coûts (milliards)
23	Fada N'Gourma	180 356	<mark>60</mark>	500	30
<mark>24</mark>	Gaoua	<mark>74 400</mark>	<mark>60</mark>	400	24
25	Garango	98 082	20	300	6
26	Gayéri	23 101	30	300	9
27	Gorom-Gorom	155 589	30	300	9
28	Gourcy	111 127	30	300	9
29	Houndé	111 650	30	300	9
30	Kantchary	88 188	30	300	9
31	Karangasso- Vigué	111 014	20	300	6
32	Kaya	162 377	<mark>60</mark>	500	30
33	Kombissiri	87 824	30	300	9
34	Kongoussi	96 981	30	300	9
35	Koudougou	183 332	<mark>60</mark>	500	30
36	Koupéla	58 411	30	300	9
37	Léo	26 884	30	300	9
38	Logobou	87 886	20	300	6
<mark>39</mark>	Manga	50 200	<mark>60</mark>	500	30
40	Mangodara	76 912	20	300	6
41	Mani	96 235	20	300	6
42	Matiacoali	79 251	20	300	6
43	Niangoloko	83 131	20	300	6
44	Nouna	95 599	20	300	6
45	Orodara	23 356	30	300	6
<mark>46</mark>	Ouagadougou	2 966 307	200	800	160
47	Ouahigouya	169 893	60	500	30

48	Wargaye	10 103	30	300	9
N° d'ordre	Villes	Population (hbts)	Voiries à construire (km)	Coût/km (millions)	Coûts (milliards)
49	Pama	8 902	30	300	9
50	Pissila	134 087	20	300	6
51	Pô	69 000	30	300	9
52	Pouytenga	122 477	20	300	6
53	Réo	81 294	30	300	9
54	Sapouy	89 669	30	300	9
55	Sebba	32 374	30	300	9
56	Séguénéga	80 883	20	300	6
57	Sidéradougou	128 362	20	300	6
58	Sindou	17 682	30	300	9
59	Solenzo	163 267	30	300	9
<mark>60</mark>	Tenkodogo	165 961	<mark>60</mark>	500	30
61	Tongomayel	100 819	20	300	6
62	Titao	89 615	30	300	9
63	Toma	12 587	30	300	9
64	Tougan	87 240	30	300	9
65	Tougouri	104 708	20	300	6
66	Yako	105 383	30	300	9
67	Zabré	109 712	20	300	6
<mark>68</mark>	Ziniaré	83 750	60	500	30
69	Zorgho	52 000	30	300	9
	TOTA	AUX	2 400 km	-	1002

ANNEXE 2: PROGRAMME ROUTIER 2021-2025: ROUTES BITUMEES (RB)

Régions	RN	RR	RD	RB	RT	PA	Ens.	%	%	Distance à	Coûts
									projeté		

	(km)	(km)	(km)	(km)	(km)	(km)	(km)	actuel RB	RB	bitumer (km)	(milliards)
Boucle du Mouhoun	666	638	781	539	1920	60	4604	11,7%	25%	612	184
Cascades	236	357	299	82	811	113	1 898	4,3%	25%	375	112
Centre	169	154	9	373,4	163	15	883,4	42,2%	60%	69	47
Centre-Est	594	139	178	282	675	28	1896	14,9%	25%	192	57
Centre-Nord	477	271	367	325,3	915	17	2372,3	13,7%	25%	269	81
Centre-Ouest	706	230	633	360	1 217	7	3153	11,4%	25%	428	128
Centre-Sud	429	16	246	342	476	22	1531	22,3%	30%	40	35
Est	965	384	518	557	1 456	44	3924	14,2%	25%	424	127
Hauts- Bassins	657	541	313	673,04	855	62	3101,1	21,7%	30%	103	77
Nord	397	154	581	179	1 016	18	2345	7,6%	25%	407	122
Plateau Central	218	148	246	230	382	31	1 255	18,3%	25%	84	25
Sahel	723	242	524	140	1 374	0	3003	4,7%	25%	610	183
Sud-Ouest	490	276	331	344	806	16	2263	15,2%	25%	222	67
TOTAUX	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>		l	<u> </u>	<u> </u>			4154	1247

Légende :

RN: route nationale RR: route rurale RD: route

départementale

RB: route bitumée RT: route en terre PA: piste

aménagée

Ens.: Ensemble du réseau routier %RB: % route bitumée %

couverture territoire

Les Routes Bitumées connaitront un accroissement de 94% (4 154 km) et passeront de 4 426 km à 8 580 km

ANNEXE 3: PROGRAMME ROUTES EN TERRE (RT) 2021-2025:

Région	Superficie	Route en terre moderne (RT)						
	(km2)	Existant (km)	A construire (km)	Coût/km (millions)	Coût total (milliards)			
Boucle du Mouhoun	34 497	1920	400	100	40			
Cascades	18 434	811	300	100	30			
Centre	2 805	163	100	100	10			
Centre-Est	14 710	675	200	100	20			
Centre-Nord	20 890	915	300	100	30			
Centre-Ouest	21 726	1217	300	100	30			
Centre-Sud	11 457	476	200	100	20			
Est	46 694	1456	400	100	40			
Hauts- Bassins	25 479	855	300	100	30			
Nord	20 410	1016	300	100	30			
Plateau Central	8 605	382	200	100	20			
Sahel	36 166	1374	400	100	40			
Sud-Ouest	16 318	806	300	100	30			
T(DTAUX	12 066	3 700	-	370			

Les Routes en Terre Moderne (RT) connaitront un accroissement de 31% (3 700 km) et passeront de $12\,066$ km à $15\,766$ km.

ANNEXE 4: COÛTS DES ACTIONS 2021-2025 POUR L'ECONOMIE NUMERIQUE

A	xes Stratégiques	Coûts	
		(En Milliards)
1	Logistique et équipements de la Gouvernance des TIC	7	1.37%
2	Logistique et Equipements de l'Organe de Contrôle	3	0.59%
3	Plan d'investissement massif dans les infrastructures TIC	250	49.02%
4	L'E-Gouvernance (gouvernance électronique)	50	9.80%
5	Les TIC pour tous	100	19.62%
6	Stimuler et développer les entreprises de nouvelles technologies	100	19.62%
To	otal	510	100%

REFERENCES

- AITEC, AGIR ICI, CRID, n°14, 2000.
- ANDREFF W. (2005), « Sport and Economic Development », in Edward Elgar Companion to the Economics of Sports, (Andreff W. & Szymanski S., Eds), London: Edward Elgar.
- ARCHIMEDE ET LEONARD, Mondialisation, institutions financières internationales et développement durable,
- BALIBAR (E.), « Trois concepts de la politique », in La crainte des masses, Galilée, 1997.
- BALIBAR (E.), Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'Etat, le peuple, Paris, La Découverte, 2001.
- BARRAL (V.), Le développement durable en droit international : Essai sur les incidences juridiques d'une norme évolutive, Bruylant, 1ère édition 2016.
- BOIDIN (B.), ZUINDEAU (B.), Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives MONDES EN DEVELOPPEMENT, n°135, 2006.
- BOURDIEU (P.), Le capital social, Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 31, 1980.
- BRUNEL (S.), Le développement durable, Paris, PUF, 2004.
- Burgan B. & Mules T. J. (1992), « Economic Impact of Sporting Events », Annals of Tourism Research, 19.
- Conseil de l'Europe, Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale : guide méthodologique, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2005.
- Conseil de l'Europe, L'approche de la sécurité par la cohésion sociale : propositions pour une nouvelle gouvernance socio-économique, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2004.
- Conseil Economique et Social (CES), « Les fonds nationaux et leur impact sur la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso », Rapport public 2017
- DROZ (Y.), LAVIGNE (J.C.), Ethique et développement durable Paris, Genève : KARTHALA ; IUED. 2006.
- DURKHEIM (E.), De la division du travail social, Paris, PUF, 1893.
- Etat-Major Général des Armées, Forces de Défense et de Sécurité au cœur de la sécurité humaine, Colloque international, 8-11 Novembre 2010, Dakar, Sénégal.
- FROGER (G.) (sous la dir. de), Quel développement durable pour les pays en voie de développement ? CAHIER DU GEMDEV, n°30, 2005.
- GRAVEL (M.A.), Les réseaux sociaux informels et le capital social, Statistiques sociodémographiques, vol. 20, n 2, 2016.
- JACOB (O.), Développement, justice, liberté, 2000.
- JENSON (J.), Defining and Measuring Social Cohesion, London, Commonwealth Secretariat, 2010.
- KAMTO (M.), Droit de l'environnement en Afrique, Paris, Edicef, 1996.
- Le développement durable, ALTERNATIVES ECONOMIQUES, n°63, 2005.
- M. Florent Song-Naba, (2015), Les fondements ethniques de l'entrepreneuriat des femmes immigrées dans la restauration à Ouagadougou, Burkina Faso, Revue de l'Entrepreneuriat, pages 139-165
- MARTIN (J.Y.), Développement durable ? Doctrines, Pratiques, Evaluations, IRD, 2002.
- MOUFFE (C.), Le politique et ses enjeux, La Découverte/Mauss, Paris, 1994.
- Rapport du Colloque « la recherche face au défi de l'éducation au Burkina Faso », Ouagadougou, 19 au 22 novembre 2002, Diakonia, Bureau Afrique de l'Ouest et Central
- RAWLS (J.), Théorie de la justice, Paris, Le Seuil, 1987.
- RENAULT (E.), L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice, Paris, La Découverte, 2004.
- ROMI (R.), Droit de l'environnement et du développement durable, Paris, L.G.D.J, coll. Précis Domat, 10ème édition, 2018.
- ROUDART (L.) (sous la dir.de), MAZOYER (M.) (sous la dir.de), Le développement durable MONDES EN DEVELOPPEMENT, n°121, 2003.
- ROUSSEAU (J.J.), Du contrat social, N 1762.

- Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels [en ligne], Beauport, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, Direction de la santé publique,
- SEN (A.), Un nouveau modèle économique, 1999.
- SERGE (A)., BARRERE (M.), VERBRUGGE (G.), La planète terre entre nos mains. Guide pour la mise en œuvre des engagements du sommet Planète terre, Paris, La documentation française, 1994.
- Tiphaine Lebègue (2015), L'accompagnement institutionnel des femmes entrepreneures: Quel modèle d'accompagnement pour les femmes créatrices de très petites entreprises, Revue de l'Entrepreneuriat, pages 109-138
- <http://www4.bnquebec.ca/pgq/2005/3039200.pdf.